

# L'Initiative pour l'Emploi des jeunes en Champagne-Ardenne (2014-2017)

## INTRODUCTION

La région Champagne-Ardenne est bénéficiaire de l'IEJ avec 3 % de l'enveloppe nationale. La région se caractérise par un niveau bas de qualification (20,6 % des 20–24 ans sont sans diplôme, un taux inférieur au niveau national). En 2014, la région comptait 26 000 NEET, soit un taux de 19,2 %<sup>1,2</sup>.

En Champagne-Ardenne, le Conseil Régional et la DIRECCTE portent chacun des actions au titre de l'IEJ, le premier sur la formation et l'apprentissage et la seconde sur le repérage, l'accompagnement et l'insertion professionnelle.

La mise en œuvre de l'IEJ a été marquée par une programmation rapide ciblant des acteurs et des opérations spécifiques. Au total, 16,4 M€ ont été programmés et 10 M€ réalisés sur une enveloppe initiale de 19,2 M€, pour un total de 18 381 jeunes participants (dont 55 % sur le volet déconcentré et le volet régional, voir Tableau 1 ci-dessous).

**Tableau 1 : Chiffres clés de l'IEJ en Champagne-Ardenne**

	PON Volet central	PON déconcentré FSE IEJ	PO Régional (Axe 7)
<i>Dotation initiale</i>	n.d	8,6 M€	10,6 M€
<i>Programmation (% de la dotation initiale)</i>	n.d	5,5 M€ (64 %)	10,9 M€ (103 %)
<i>Réalisation (% de la programmation)</i>	n.d	3,4 M€ (62 %)	6,6 M€ (61 %)
<i>Nombre de jeunes participants / nombre visé</i>	8 173 participants	6 406 / 12 540	3 802 / 4 792

<sup>1</sup> Les notes de bas de page, numérotées en chiffres arabes, sont utilisées pour apporter des précisions au texte. Des notes de fin (a, b, c ...) indiquent les références bibliographiques. Une annexe commune aux monographies réunit les acronymes utilisés.

<sup>2</sup> Un portrait complet du territoire est disponible dans la monographie de 2015.

Cette monographie s'inscrit dans le cadre de l'évaluation d'impact de l'IEJ pour la période 2014-2017. Elle s'appuie sur des entretiens avec 12 personnes de la DIRECCTE, la Région et des opérateurs, sur les bilans des opérations menées ainsi que sur les données participants. Dans la première partie, nous revenons sur **les politiques de l'emploi des jeunes des autorités de gestion** et le rôle joué par l'IEJ dans leur formation (p.2) ; puis, nous verrons **comment les opérateurs se sont saisis de l'IEJ** pour mettre en place des actions en direction des jeunes NEET, et comment l'IEJ a fait évoluer leurs pratiques (p.11) ; enfin, la dernière partie porte sur **l'impact de l'IEJ sur les parcours des jeunes** (p.26). Chacune se termine par un résumé des principaux enseignements. En annexe, une micro-étude de cas portant sur le dispositif Accompagnement Compétences de l'AFPA est également disponible (p.37).

## 1. LES POLITIQUES D'INSERTION DES JEUNES ET L'IEJ EN CHAMPAGNE-ARDENNE

*Cette partie apporte des éléments pour répondre à la question 1 de l'évaluation : Dans quelle mesure l'IEJ a-t-elle rendu possible la transformation progressive des politiques de l'emploi par les autorités de gestion, et comment ?*

### 1.1 Quelles sont les politiques de l'emploi des jeunes de la DIRECCTE et du Conseil régional entre 2013 et 2017 ?

Dans cette première partie, il s'agit d'identifier quelles sont les stratégies de la Région Champagne-Ardenne et de la DIRECCTE dans leur utilisation des crédits européens IEJ et de quelle manière ces autorités les intègrent avec les autres politiques en faveur de l'emploi des jeunes.

#### *Les politiques de l'emploi des jeunes en Champagne-Ardenne*

La Région et la DIRECCTE ont chacune mis en place des politiques qui touchent à l'emploi des jeunes, dans le respect de leur champ de compétence respectif :

1. La DIRECCTE traduit sur le territoire de la Champagne-Ardenne les orientations nationales de l'emploi et met en œuvre les principaux dispositifs de l'État (Tableau 2 ci-dessous). À noter que la DIRECCTE Champagne-Ardenne n'a pas rendu public une stratégie de l'emploi déclinant ses objectifs territorialisés en la matière ;
2. De son côté, le Conseil régional, de par ses compétences, a une politique de la formation professionnelle, précisée dans le CPRDFP 2011-2016. Celui-ci donne la priorité à la formation des jeunes Champardennais dans une optique d'équité sociale, tandis que le CPRDFOP 2018-2021 Grand-Est vise toujours la jeunesse mais dans une optique de réponse aux besoins des entreprises du territoire.

Il est à noter qu’historiquement, selon nos interlocuteurs, la région de Champagne-Ardenne faisait partie des 3 régions de France qui consacrent le budget le plus important à la formation.

**Tableau 2 : Principales politiques et principaux dispositifs touchant à l’emploi des jeunes**

	État / DIRECCTE	Conseil régional
<i>Compétences</i>	Définition de la politique de l’emploi et la politique d’insertion professionnelle des jeunes <sup>a</sup>	Définition de la politique de formation professionnelle continue
<i>Dispositifs</i>	Les contrats de génération, les emplois d’avenir, la Garantie Jeune, le CIVIS, le contrat d’apprentissage, PACEA, parrainage, actions d’alternance.  Aides financières en faveur des jeunes apprentis. <sup>b</sup>	Espaces Métiers (lieux d’accueil)  Formations qualifiantes et pré-qualifiantes  Actions favorisant l’entrepreneuriat destinées aux jeunes (Grand-Est)  Actions en faveur de l’apprentissage
	Financement des ML, E2C, CFA etc.	

**Encadré 1 : Objectifs de la stratégie régionale de la formation et de l’orientation professionnelle**

Le CPRDFP 2011-2015<sup>c</sup> priorise la formation des jeunes : « il est fondamental d’offrir à chaque jeune champardennais une éducation et une formation qui lui permettent d’acquérir les connaissances, les compétences et de déjouer les déterminismes sociaux pour s’engager dans la vie ». Le document priorise l’obtention d’une qualification ainsi que les actions d’alternance, en s’appuyant sur les ML, PE et les OF.

Le CPRDFOP 2018-2021<sup>d</sup>, élaboré pour la nouvelle région Grand Est « en collaboration avec l’État et les partenaires sociaux, mais aussi le grand public », se place dans la continuité du CPRDFP 2011, les jeunes étant toujours identifiés comme un public prioritaire. Les 3 priorités pour le Grand Est sont d’identifier les métiers et besoins d’entreprise de demain, « permettre à chacun de trouver facilement l’information et l’accompagnement utiles pour construire un parcours professionnel réussi » et « proposer des formations adaptées aux besoins du monde économique ».

*L’insertion des jeunes dans les PO FSE*

Comment les fonds européens, et en particulier le FSE s’intègrent-ils dans ces politiques ? Le FSE, tant dans le PON que dans le POR, vise déjà largement les jeunes (Tableau 3 ci-dessous), au regard de thématiques de l’emploi, de la formation et de l’inclusion sociale.

**Tableau 3 : Axes et objectifs du FSE touchant l’insertion des jeunes**

PON FSE <sup>e</sup>	POR FEDER-FSE-IEJ
----------------------	-------------------

<i>Axe</i>	Axe 1 : accompagner vers l'emploi les DE et inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat	Axe 6 : Développer les compétences et les qualifications
<i>Publics ciblés</i>	Les DE et inactifs notamment jeunes [...], moins qualifiés [...] Les « jeunes en risque de décrochage prioritairement dans les zones présentant des risques sociaux de décrochage »	Les jeunes, les DE, d'« autres publics exclus du système de formation » et « les jeunes de moins de 25 ans [qui] constituent une priorité régionale. »
<i>Objectifs concernés (actions prévues)</i>	OT 8 : Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre (ex : actions d'appui et d'accompagnement adaptés des jeunes en risque de décrochage scolaire, actions de soutien à la création-transmission d'entreprise) OT9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination (parcours intégrés d'insertion)	OS 6.1 : <b>Augmenter l'accès des jeunes</b> , des seniors et des demandeurs d'emploi aux parcours de formation qualifiants et à l'orientation ». OS 6.2 Accroître le niveau de qualification des personnes en recherche d'emploi OS 6.3 Accroître la qualité du système de formation et d'orientation
<i>Montant</i>	41,2 M€ (PON FSE Champagne-Ardenne <sup>6</sup> )	Axe 6 (total) : 34,4M€ (15,08 % du POR FEDER-FSE-IEJ)

Au titre du FSE, les jeunes sont donc visés en accord avec les politiques menées dans le cadre de l'axe 6 du POR FEDER-FSE-IEJ, spécifiquement en lien avec l'objectif spécifique 6.1 « Augmenter l'accès des jeunes, des seniors et des demandeurs d'emploi aux parcours de formation qualifiants et à l'orientation »<sup>3</sup>. Il s'agit de permettre aux jeunes et aux autres publics d'identifier un projet professionnel, acquérir des compétences et, surtout, d'accéder à une qualification.

### *L'IEJ et ses lignes de partage*

En comparaison, le PON IEJ (8,6 M€ en Champagne-Ardenne, soit 3,1 % du total FSE-IEJ du volet déconcentré) et l'axe 7 du POR (10,6 M€, soit 4,65 % du POR FEDER-FSE-IEJ), visent exclusivement les jeunes NEET, avec des actions relevant

<sup>3</sup> L'axe 6 (dont 6.1 fait partie) est financé par des crédits FSE. L'axe dans son ensemble vise un public plus large que les jeunes uniquement ; il concentre « l'accès aux parcours de formations qualifiantes des demandeurs d'emploi, mais également d'autres publics spécifiques (jeunes, femmes, travailleurs handicapés) ». L'axe 6 est financé par le FSE à hauteur de 34,4 M€ dont une partie en direction des jeunes.

du repérage, de l'accompagnement et de la formation-insertion que les AG se partagent selon une négociation locale.

En Champagne-Ardenne, le découpage des lignes de partage négocié entre l'État et la Région<sup>h</sup> a été conçu pour s'articuler dans une logique de parcours des jeunes : « repérage et orientation vers les mesures (PON), formation et qualification (POR), accompagnement renforcé vers l'emploi (PON) ou vers l'apprentissage (POR) »<sup>i</sup>. Il s'agit de la façon la plus habituelle en France de se partager les thématiques de l'IEJ. À noter que l'accord prévoit que toute action relative à l'accompagnement professionnel des jeunes en amont des dispositifs de droit commun de l'État s'intègre à l'accompagnement renforcé réalisé dans le cadre du PON IEJ.

Le Tableau 4 ci-dessous indique ce qui est envisagé en termes d'actions.

**Tableau 4 : Axes et objectifs de l'IEJ en Champagne Ardenne**

	PON IEJ	POR FEDER-FSE-IEJ
<i>Axe</i>	Axe 1 : Accompagner les jeunes NEET dans et vers l'emploi	Axe 7 : « Intégrer les jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation, dans le marché du travail »
<i>Publics ciblés</i>	Les jeunes NEET en situation de difficulté, y compris les jeunes diplômés	Les jeunes NEET : les jeunes inactifs n'étant plus en études et les jeunes au chômage
<i>Objectifs concernés</i>	OS1 : proposer une solution d'emploi, de stage, de formation ou d'apprentissage par un repérage précoce, un accompagnement personnalisé ou des opportunités d'insertion professionnelle aux jeunes NEET	OS7.1 : Accroître l'accès à un premier emploi durable des jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation
<i>Actions prévues</i>	Actions de repérage, d'accompagnement personnalisé et d'insertion professionnelle <sup>k</sup> ; actions visant à « renforcer le suivi des jeunes », l'immersion en entreprise et la « révélation » des compétences du jeune ; actions facilitant la mobilité <sup>l</sup> .  Dispositifs nationaux (Garantie Jeunes, AIJ, et autres dispositifs)	Actions de formation préqualifiantes et qualifiantes ; E2C ; développeurs de l'apprentissage

En termes de gouvernance, et conformément à l'accord État-Région, un comité technique est prévu dès la phase d'élaboration des PO afin d'assurer la bonne coordination du PON et du POR<sup>m</sup> et proposer un lieu d'échange entre les partenaires<sup>n</sup>. Par ailleurs, un comité de coordination régional inter-fonds se réunit

une fois par an avec l'objectif de respecter ces lignes de partage avec le PON FSE et le PON IEJ et de les revoir le cas échéant. Au-delà de cette gouvernance formalisée, au démarrage de l'IEJ, les autorités de gestion se rencontraient régulièrement, jusqu'à 2-3 fois par mois avant d'intégrer ces réunions dans le comité de pilotage.

### Mise en œuvre de l'IEJ en Champagne-Ardenne

Comment les AG ont-elles décidé de mettre en œuvre leur PO respectif ?

3. La DIRECCTE a mis en place le volet déconcentré du PO National exclusivement à travers 2 appels à projets sur la période (Tableau 5 ci-dessous). Le premier appel à projets est divisé en deux parties, la première vise les ML et a pour objectif un accompagnement renforcé à travers la spécialisation sur des étapes précises de l'accompagnement des jeunes. La seconde vise l'AFPA et a pour objectif l'identification et la révélation des compétences des jeunes. Le second AP vise uniquement les actions de repérage portant sur le renforcement des Plateformes de Suivi et d'Accompagnement des Décrocheurs (PSAD) portées par le GIP « Formation continue et insertion professionnelle ».
4. La Région s'est appuyée en majorité sur des dispositifs existants à destination des publics jeunes et faiblement qualifiés, tels que le PRF et les E2C<sup>4</sup>. Elle a également utilisé l'IEJ pour financer un nouveau dispositif : les développeurs de l'apprentissage qui concerne plutôt des jeunes sortis depuis moins longtemps du système. La Région explique ce choix par une impulsion forte en interne de programmer rapidement et en considérant que les opérateurs en place permettraient de couvrir le champ de l'IEJ. L'IEJ a cependant représenté pour la Région une opportunité pour couvrir d'une nouvelle façon le champ de l'apprentissage.

**Tableau 5 : Mise en œuvre de l'IEJ en Champagne-Ardenne**

DIRECCTE	Conseil régional
2 AP entre 2014 et 2017 (en 2014 et 2015) 2014 : Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi – Missions locales – Appui compétences	Affectation à des dispositifs existants du PRF, aux E2C 2014 : Appel à projet lancé pour les « Développeurs-accompagnateurs de

<sup>4</sup> Les actions du PRF et les E2C s'adressent à des jeunes éloignés de l'emploi, sortis depuis longtemps du système éducatif. Les dispositifs « développeurs de l'apprentissage » s'adressent quant à eux à un public sorti depuis relativement moins longtemps du système éducatif.

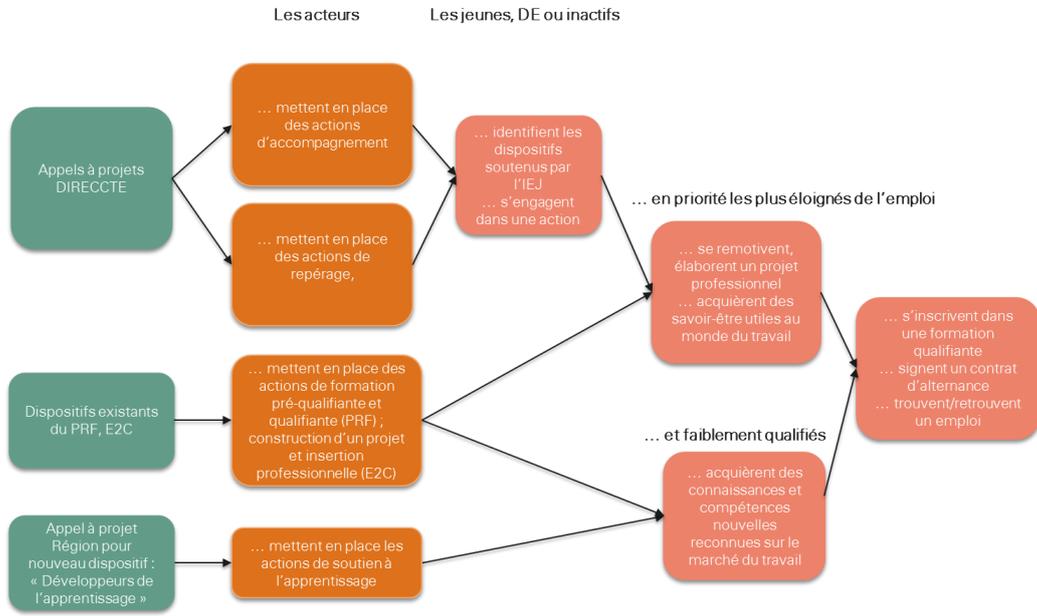
2015 : Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi : repérer et orienter les jeunes en situation de décrochage scolaire pour leur proposer une solution de retour en formation, d'emploi ou d'accompagnement vers l'emploi	l'apprentissage » visant les CFA régionaux <sup>9</sup>
--	---

Selon nos interlocuteurs, certaines ML du territoire n'ayant jamais sollicité de financements européens avant l'IEJ, la DIRECCTE a cherché à les accompagner dans leur montage de dossiers à travers deux réunions, un document de questions-réponses, des modèles de demandes/suivi ainsi qu'un kit d'accompagnement. La DIRECCTE a également travaillé avec les porteurs potentiels en amont afin de les sensibiliser sur l'interprétation des règles de l'IEJ et de leurs conséquences sur les projets. La DIRECCTE a fait cet effort d'accompagnement car elle craignait que les ML ne sollicitent pas l'IEJ, perçue en tant que fonds européen comme trop lourde sur le plan administratif.

De son côté, la Région a également publié des guides<sup>p</sup> à destination des porteurs communs au PO FEDER-FSE-IEJ. Elle a accompagné les CFA en amont afin de les informer des modalités relatives à l'usage des fonds IEJ, et ce dès 2013.

Au total, la théorie du changement pour l'IEJ en Champagne-Ardenne peut être synthétisée de la façon suivante.

**Figure 1 : Logique d'intervention de l'IEJ en Champagne-Ardenne**



## 1.2 Quel a été le rôle de l'IEJ dans ces politiques de l'emploi des jeunes en Champagne-Ardenne ?

Ici, nous revenons sur les différentes façons dont l'IEJ a pu contribuer à faire évoluer les politiques menées par la DIRECCTE et la Région, au regard des théories d'action identifiées en phase de cadrage.

### *L'IEJ a-t-elle constitué une impulsion politique pour intervenir sur l'emploi des jeunes ?*

L'emploi des jeunes est une priorité affichée par la DIRECCTE, comme par le Conseil régional sur le territoire de Champagne-Ardenne, et cela depuis avant la mise en place de l'IEJ.

Côté Région, selon nos interlocuteurs, le président porte le sujet de la formation des jeunes depuis plusieurs années. À titre illustratif, en 2014, il avait placé la Foire de Champagne-Ardenne sous le thème de la jeunesse, avec un accent sur l'insertion de jeunes en formation aussi que dans le sport et la culture<sup>4</sup>. Sans que l'IEJ ait eu un rôle dans cette implication, il apparaît cependant qu'en interne, les élus se sont impliqués pour s'assurer que l'IEJ soit programmée rapidement.

Côté DIRECCTE, le Préfet de Région de 2013 à 2015 s'inscrit dans la politique de l'État et met en avant les moyens importants mis en œuvre par son administration au service de l'emploi et en particulier de l'emploi des jeunes<sup>r</sup>. C'était également vrai du temps de son prédécesseur<sup>5</sup>.

Au niveau de l'IEJ cependant, selon nos interlocuteurs, l'impulsion est d'abord venue des services métier qui ont ensuite porté cette dynamique auprès de la direction et au préfet.

### *L'IEJ permet-elle de monter en puissance sur l'emploi des jeunes en Champagne-Ardenne ?*

L'IEJ représente un financement additionnel pour les deux autorités de gestion, dont la portée demeure néanmoins relativement limitée en comparaison des montants FSE mobilisés en parallèle.

En Champagne-Ardenne, l'IEJ représente environ 2,8 % du budget consacré à l'accompagnement des jeunes et au développement de la formation<sup>6</sup>. L'axe FSE au

---

<sup>5</sup> Le plan régional de mobilisation pour l'emploi publié en 2011 par le préfet de la région avait ainsi pour priorité de « faciliter l'accès et le retour à l'emploi des jeunes ».

<sup>6</sup> En Champagne-Ardenne, le budget moyen dédié à la formation professionnelle et à l'apprentissage s'élève à 125,7M€ (139,1M€ en 2014 et 112,3 M€ en 2015, montants 2016 et 2017 disponibles uniquement pour Grand Est). Les projets IEJ ont été mis en œuvre entre 2015 et 2017, donc sur 3 ans, l'IEJ représente 2,8% de ce budget. Le FSE est mis en œuvre,

sein du PO Régional qui vise les jeunes, mais pas exclusivement, constitue quant à lui 3,9 % de ce total. L'enveloppe FSE+IEJ double donc presque le FSE en montant annuel.

La mobilisation de l'IEJ sur le territoire de Champagne-Ardenne avait pour ambition de contribuer à donner une nouvelle ampleur aux offres existantes à destination de jeunes chômeurs dans la région. Pour la Région, l'IEJ a financé les actions du PRF, les écoles de la deuxième chance et les développeurs de l'apprentissage. Concernant le PRF, la Région s'est adossée à des organismes de formation professionnelle référencés *via* des accords-cadres (sélectionnés selon les procédures d'appels d'offres publics). Selon les interlocuteurs, dans un contexte de baisse du budget de formation, l'IEJ est venu compenser cette baisse de financement, en fléchant des fonds vers les NEET (environ 40 % des bénéficiaires de formation) et donc potentiellement en redonnant des marges de manœuvre sur les autres publics. Pour les E2C, la programmation de ces projets s'est appuyée sur les directives annuelles concernant l'E2C, l'IEJ étant, dans ce cas, une substitution de financement.

Pour la DIRECCTE, à la dotation déconcentrée s'ajoute dans les faits la gestion de l'IEJ relevant du volet central, et notamment de la GJ qui est expérimentée au même moment sur le territoire ; cela représente ainsi un financement parmi d'autres au regard de l'ensemble des aides à l'emploi gérées par la Direction. Cependant, elle a bien cherché à utiliser les sommes au service d'actions nouvelles, bien que portées par des acteurs existants.

*L'IEJ a-t-elle changé la façon d'envisager le problème de l'emploi des jeunes au sein des AG ?*

#### **POLITIQUES REGIONALES**

Globalement, l'accès à l'emploi des jeunes constituait déjà une priorité dans la région et il y a peu d'indices que l'IEJ ait fait évoluer les politiques menées.

En revanche, l'IEJ a été mis au service des réflexions engagées sur l'emploi des jeunes par les acteurs locaux. Ainsi, côté DIRECCTE, c'est le service métier qui est réellement aux commandes de l'IEJ. Il avait engagé un travail de fond visant à réfléchir collectivement au positionnement des acteurs de l'insertion des jeunes, et notamment celui des ML, et a ensuite largement mis l'IEJ au service de la stratégie qui est née de cette réflexion, en choisissant de viser ses partenaires habituels et de soutenir des solutions existantes et déjà structurées sur le territoire.

---

*entre 2014 et 2020, donc sur 7 ans, le FSE en représente 3,9%. (L'axe 6 FSE est soutenu par les fonds européens à hauteur de 34,4 M€ et l'axe 7 (IEJ) 10,6 M€ - POR Champagne-Ardenne.)*

Côté Région, même si le financement est lié aux fonds européens, la politique de formation est mise en œuvre par les directions métiers. Pour celles-ci, les concepts liés à l'IEJ n'apparaissent pas systématiquement pertinents, notamment en milieu rural où le recours important aux emplois saisonniers dans le domaine des travaux agricoles brouille la notion de NEET en la rendant intermittente. Les évolutions constatées dans la stratégie régionale de la formation et l'apprentissage semblent dans tous les cas plutôt liées à la fusion au sein de la Région Grand-Est (avec deux ex-régions inéligibles à l'IEJ). À noter toutefois, un rapport a été élaboré par le CESER en Champagne-Ardenne en octobre 2015 intitulé « L'inclusion socio-professionnelle des jeunes NEET »<sup>s</sup>, mais qui ne fait pas cependant pas référence à l'IEJ.

## **IEJ**

Sur le périmètre propre des financements IEJ, la DIRECCTE Champagne-Ardenne a cherché à mettre en place un accompagnement adapté qui corresponde aux besoins des NEET avec un suivi plus renforcé. Néanmoins, comme indiqué précédemment, il s'agit de la suite de sa réflexion partenariale, et la DIRECCTE a saisi l'opportunité présentée par l'IEJ pour la concrétiser.

Concernant la Région, les choix effectués n'ouvraient pas la voie à une politique propre à l'IEJ. Cependant, la Région a évolué sur ce point, et a lancé un appel à projets en 2018 pour la seconde vague de l'IEJ. Il s'agit cette fois-ci de mettre en place des projets plus expérimentaux, en s'appuyant plus sur des nouveaux acteurs. En outre, cette démarche correspond à un réexamen des politiques régionales et leur mise en œuvre comme suite à la fusion des régions.

### *Les modalités gestionnaires de l'IEJ ont-elles influé sur les politiques menées ?*

Selon les personnes rencontrées, les risques liés à l'IEJ n'ont pas réellement affecté la mise en œuvre de l'IEJ du côté de la DIRECCTE. En effet, comme indiqué précédemment, ce sont les services métier qui s'en sont chargés et ils ont d'abord réfléchi en termes de stratégie de l'emploi, leurs collègues des fonds européens s'assurant de la bonne marche de l'ensemble.

Côté Région, les choix apparaissent également effectués d'abord par la Direction de la formation professionnelle. La dimension de sécurisation a eu un impact sur les choix effectués de dédier une majorité de l'enveloppe à des dispositifs existants (PRF, E2C), néanmoins, le reste de l'enveloppe a été dédié à la mise en place d'un dispositif nouveau (les développeurs de l'apprentissage). Par ailleurs, la mise en place de la Région Grand Est a eu un impact fort également au niveau de la Région (création d'un service FSE-IEJ par exemple, mutualisant des compétences métiers et des compétences FSE) ; aussi, dans les changements actuels, est-il difficile d'estimer ce qui relève de la contribution seule de l'IEJ des changements de modèle liés à la

fusion qui ont pu avoir un impact sur la mise en œuvre et le financement de la politique d'emploi des jeunes.

### *L'IEJ a-t-elle contribué à renforcer la gouvernance des politiques de l'emploi en Champagne-Ardenne ?*

Selon nos interlocuteurs, il existait depuis longtemps une bonne dynamique de coordination entre la Région et la DIRECCTE qui s'est prolongée avec l'IEJ, sans que celle-ci n'y change quoi que ce soit. La fusion au sein de la Région Grand-Est, qui change drastiquement l'échelle du territoire, a cependant rendu ces relations plus distendues.

#### **Principaux enseignements sur les politiques de l'emploi des jeunes :**

1. Les deux autorités de gestion disposent toutes les deux d'une politique d'emploi structurée, visant les jeunes en particulier ceux qui sont éloignés de l'emploi, financés par le FSE et l'IEJ
2. Par rapport à leurs domaines respectifs dans le cadre de l'IEJ, la DIRECCTE est en charge de l'accompagnement des jeunes et l'insertion professionnelle, tandis que la Région pilote la formation et l'apprentissage.
3. La DIRECCTE avait prévu de sélectionner les projets **via** des AP et en a lancé 2 entre 2014 et 2017 visant un accompagnement renforcé et, dans le cas du second AP, les actions de repérage. La Région, quant à elle, a décidé de flécher la plupart des crédits sur le PRF et de financer les écoles de la deuxième chance. Enfin, elle a fait appel aux CFA afin de financer des développeurs de l'apprentissage.
4. Afin de pouvoir programmer les crédits, la DIRECCTE a travaillé en amont pour mobiliser les acteurs, notamment les ML.

#### **... sur les contributions de l'IEJ :**

5. Les concepts de l'IEJ ne semblent pas avoir influé sur la politique régionale champardennaise dont l'approche est orientée vers la formation tout au long de la vie et l'équité sociale. Avec la fusion, il est difficile de repérer d'éventuelles contributions de l'IEJ.
6. La DIRECCTE et ses services métiers ont mis l'IEJ au service de leurs stratégies partenariales, notamment de renforcement des ML.
7. L'enveloppe de l'IEJ sur le territoire est relativement importante, surtout du côté Région, dans un contexte de baisse du budget de formation.
8. L'IEJ ne semble pas avoir contribué à la gouvernance locale des politiques de l'emploi des jeunes, celle-ci a en revanche fortement été impactée par la fusion au sein de la Région Grand-Est.

## **2. LA TRADUCTION DE L'IEJ PAR LES ACTEURS DE L'EMPLOI**

*Cette partie apporte des éléments pour répondre à la question 2 : En quoi les dispositifs mis en œuvre par les acteurs de l'emploi traduisent-ils effectivement les orientations de l'IEJ ? Sont-ils effectivement en capacité de toucher les publics visés ?*

## 2.1 La réponse des acteurs de l'insertion des jeunes aux appels à projet

Comme indiqué précédemment, la DIRECCTE avait une stratégie claire pour l'utilisation de son enveloppe IEJ : le renforcement des ML champardennaises et la volonté de restructurer et « densifier »<sup>t</sup> les actions d'accompagnement renforcé destinées aux jeunes sur le territoire de Champagne-Ardenne. De fait, la DIRECCTE a souhaité mettre en place avec l'IEJ un parcours, avec d'abord les ML comme porte d'entrée, ces dernières réalisant un diagnostic de la situation du jeune, de ses compétences et de ses savoir-être, avec ensuite un soutien pour élaborer son projet professionnel (c'est l'AFPA qui sera retenue sur cette seconde partie).

Ses efforts pour convaincre les ML et les partenaires du SPE « entendu au sens large »<sup>u</sup>, visés par le premier AP, ont effectivement permis de susciter un grand nombre de projets. En revanche, les AP suivants ont rencontré beaucoup moins de succès, le deuxième ne suscitant aucune réponse et les 2 suivants une seule à chaque fois.

Côté Région, pour rappel, les crédits de l'IEJ ont été majoritairement programmés sur le PRF et les E2C.

**Tableau 6 : Réponses aux AP**

	DIRECCTE	Conseil régional
<i>Projets retenus / recevables (nombre)</i>	18/18 (100 %) <sup>v</sup>	n/a
<i>Projets retenus / recevables (montant)</i>	5,5 M€ / 5,5 M€ <sup>w</sup>	10,9 M€
<i>Programmation / enveloppe initiale des AP</i>	64 % de 8,6 M€	103 % de 10,6 M€

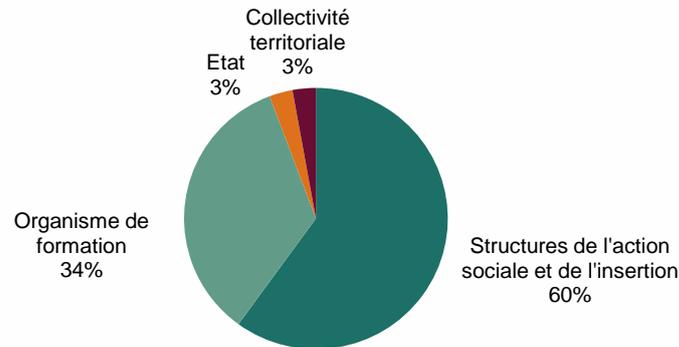
### *Qui sont les porteurs retenus ?*

Comme l'indique la Figure 2 ci-dessous, les structures soutenues sont pour plus de la moitié des structures de l'action sociale et de l'insertion. Côté volet déconcentré, on compte 15 ML (structures de l'action sociale et de l'insertion), l'AFPA de Reims (organisme de formation), et le GIP « Formation continue et insertion professionnelle » (Etat).

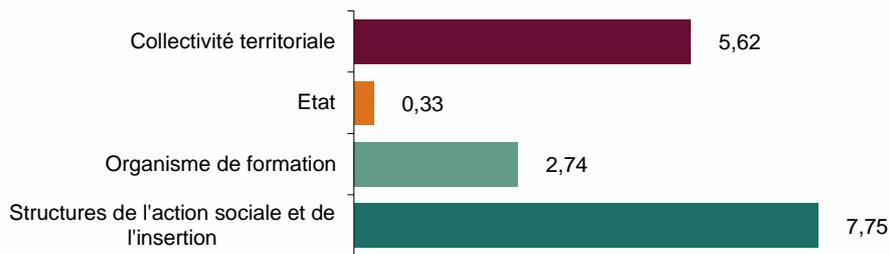
Côté Région, outre le PRF, les porteurs sont les opérateurs du dispositif E2C<sup>7</sup> sur l'ensemble des 10 sites labellisés du territoire et 11 CFA. Ces porteurs sont tous champardennais et viennent de tous les départements de la région.

**Figure 2 : Les structures retenues<sup>8</sup>**

**35 STRUCTURES SOUTENUES DONT...**



**EN MONTANTS PROGRAMMES (EN MILLIONS D'EUROS)**



**ORIGINE GÉOGRAPHIQUE (NB, MONTANT)**



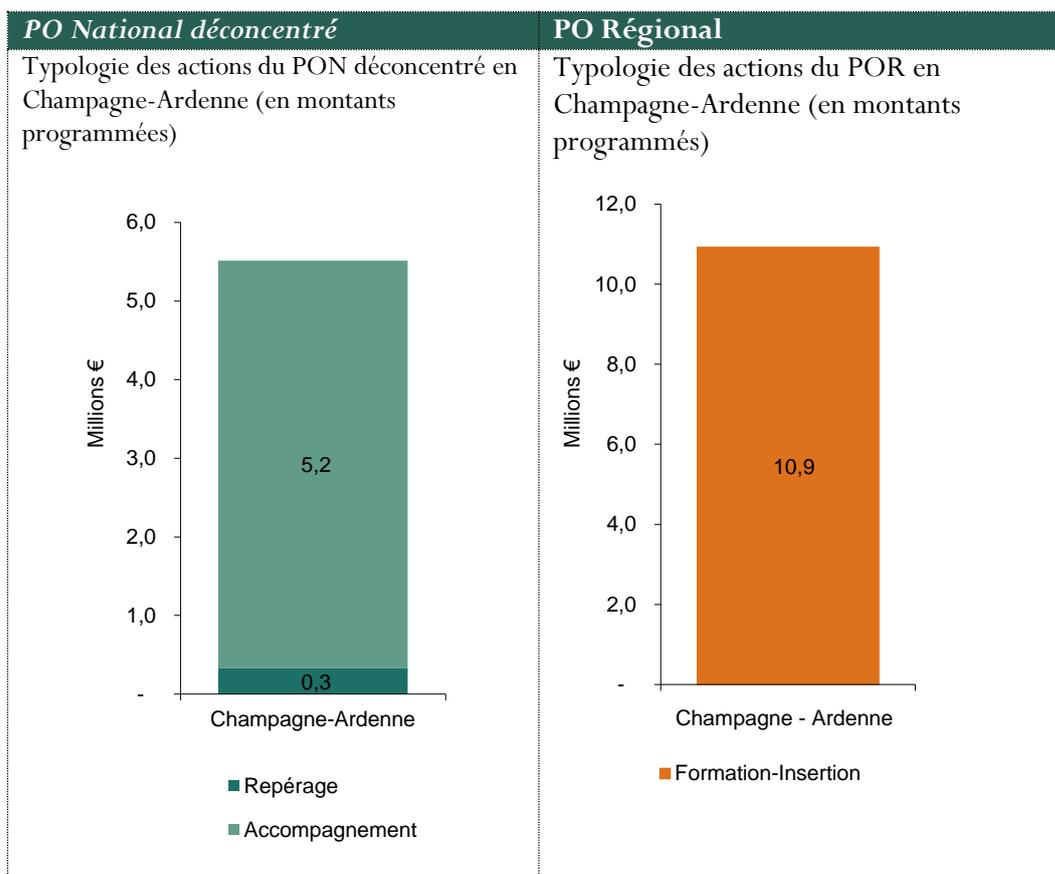
<sup>7</sup> 5 puis 4 opérateurs : En 2014 : le CFPPA de Reithel, le Centre Alfor, l'AFPA, le CFAI de Chaumont, et le Groupe ADPS et en 2015: ALMEA Interpro Formation, l'AFPA, le Groupe ADPS et le CFPPA de Reithel. La différence du nombre d'opérateurs E2C entre 2015 et 2016 provient du fait qu'ALMEA est issu de la fusion du Centre Alfor et du CFAI 10

<sup>8</sup> À noter que l'origine géographique concerne uniquement le PON déconcentré.

### *Projets soutenus*

En Champagne-Ardenne, le portefeuille de projets comprend des projets de repérage pour 2 % du montant programmé, d'accompagnement pour 32 % et de formation-insertion pour 66 %.

**Figure 3 : répartition des opérations soutenues**



### REPERAGE

Une seule opération est nommément une action de repérage, en réponse à l'AP dédié de la DIRECCTE. Le projet de repérage et de suivi des décrocheurs scolaires, porté par le GIP Formation continue, visait, lors de la réponse à l'AP, 6 000 participants, en finançant 5 assistants techniques auprès des nouvelles PSAD, leur permettant ainsi de renforcer leur action (330<sup>x</sup> k€). L'action se décline en 3 phases : l'actualisation de la situation du jeune, la prise de contact et enfin la mise en contact du jeune avec un partenaire afin de le faire poursuivre son parcours vers l'emploi ou la formation.

Ce projet a rencontré des difficultés lors de la mise en œuvre<sup>9</sup>. Une des raisons évoquées, selon les interlocuteurs rencontrés, était la difficulté à justifier le statut « NEET » des jeunes lors des actions de repérage : il faut justifier le statut pour

<sup>9</sup> Par avenant de janvier 2017, le projet a été réduit de moitié, de 672 k€ à 330 k€ et vise 1700 jeunes. Finalement le projet s'est arrêté au bout d'un an (L'opération a duré 12 mois du 01/11/2015 au 31/10/2016)

obtenir les financements, or il s'agit de publics volatiles à qui il n'est pas toujours possible de demander les documents nécessaires sans les voir s'éloigner.

#### ACCOMPAGNEMENT

Ayant pris la décision de lancer cet appel à projets fermé en 2014, la DIRECCTE a pu mettre en place deux types de dispositifs complémentaires dans le cadre de l'accompagnement. Le parcours envisagé est que l'accompagnement des 15 missions locales du territoire constitue un « tremplin » vers l'évaluation des compétences par l'AFPA.

La plupart des projets d'accompagnement sont portés par les ML. La DIRECCTE avait une idée assez précise de l'accompagnement nécessaire sur le territoire pour répondre aux besoins locaux et, comme évoqué précédemment, a travaillé avec les porteurs afin de définir l'offre avant le lancement de l'appel à projets. On obtient par conséquent un programme assez homogène au sein des actions menées par les ML dans le cadre de l'IEJ. L'offre d'accompagnement renforcé mise en place se fonde ainsi sur un diagnostic des compétences du jeune et l'élaboration d'un projet professionnel en s'appuyant sur des ateliers collectifs et individuels. Il s'agit d'un accompagnement individualisé de 4 mois. Elle constitue un renouvellement de l'accompagnement proposé à destination des jeunes de Champagne-Ardenne, dans sa dimension de spécialisation des acteurs sur différents domaines de l'accompagnement.

Ces actions s'attachent, selon la note de capitalisation produite par la DIRECCTE, à mettre en place un accompagnement répondant finement aux besoins identifiés des jeunes (ce qui résulte en la formation de groupes de jeunes selon leur situation, par exemple suivant des besoins géographiques ou linguistiques). Cette démarche a pour objectif de s'assurer de la pertinence de l'accompagnement qui se traduit également dans le cadre de l'IEJ par le ratio de jeunes / conseiller (un référent IEJ est dédié à temps plein pour 60 parcours justifiés, contre 180 précédemment)<sup>10</sup>.

Les 16 actions (portées par 15 missions locales) visent majoritairement le même type de public et pour la plupart entre 60 jeunes et 480 au total, dépendant de la taille du territoire et du nombre de jeunes à accompagner, pour un budget compris entre 85 k€ programmé et 497 k€<sup>10</sup>.

---

<sup>10</sup> On peut citer à ce titre les projets portés par : la ML de Chaumont (178 k€, 180 jeunes visés), la ML des Pays d'Epervay Brie et Champagne (78 k€, 90 jeunes visés), la ML de Châlons-en-Champagne / Sainte Menheould (175 k€, 285 jeunes visés), la ML du Bassin d'emploi de Charleville-Mézières (302 k€, 470 jeunes visés), la ML pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes - Troyes (401 k€, 360 jeunes visés), la ML Nord Ardennes (158 k€, 180 jeunes visés), la ML rurale du nord-marnais (180 k€, 60 jeunes visés), la ML de Reims (403 k€, 480 jeunes visés), la ML de l'arrondissement de Sedan (163 k€, 80 jeunes visés), la ML Nord Ouest Aubeois (341 k€, 480 jeunes visés), la ML de l'Arrondissement de Vitry-le-François (172 k€, 180 jeunes visés), la ML Sud Ardennes (170 k€, 180 jeunes visés), la ML de l'Arrondissement

Les actions menées par les ML dans chaque zone sont très localisées. Cela se reflète dans la cible et les spécificités de certaines actions. Ainsi, une majorité de ces actions vise un public rural, en situation de pauvreté, ayant des freins liés à la mobilité importants, dans des territoires enclavés où la possibilité de se déplacer de façon autonome est une condition essentielle à l'accès à l'emploi<sup>11</sup>. Par ailleurs, les offres des ML se construisent autour du marché local de l'emploi, par exemple le dispositif mené par la Mission locale de l'arrondissement de Sedan (177 k€, 480 jeunes visés) qui oriente les jeunes à travers leurs actions vers le métier « Employé libre-service » car c'est l'un des 5 métiers qui recrute le plus sur le territoire.

La plupart des actions d'accompagnement vise le public habituel des ML de jeunes éloignés de l'emploi, à deux exceptions près :

5. L'action « Reims sans frontière » de la ML de Reims (138 k€, 180 jeunes visés) se focalise sur l'accompagnement des « jeunes primo-arrivants sur le territoire français, ainsi que des jeunes venant des DROM-COM mais originaires initialement des pays limitrophes ». Le type d'accompagnement s'appuie alors sur la maîtrise de la langue et la capacité à se présenter afin d'accélérer leur intégration. L'action est expérimentale car elle s'inspire des méthodes utilisées en Allemagne pour l'accueil et l'intégration des immigrés. Accompagner les jeunes ne maîtrisant pas la langue française est important pour le parcours établi en Champagne-Ardenne car pour participer au dispositif de l'AFPA, un certain niveau de français est nécessaire<sup>z</sup>.
6. L'action portée par la mission locale du Nord-Ouest Aubeois (497 k€, 480 jeunes visés) vise spécifiquement les jeunes n'ayant aucun moyen de transport et utilisant les transports en commun, mais aussi les jeunes inscrits qui n'ont pas été vus au-delà de 5 mois consécutifs, sur l'année 2014, au sein de la ML.

Le projet porté par l'AFPA au titre de la deuxième partie du parcours imaginé par l'AFPA, est la principale action en termes de montant programmé. Il s'agit de monter un projet « mobilisable » pour le jeune NEET en s'appuyant sur ses compétences et ses aptitudes<sup>aa</sup>. Cette action a été créée pour l'IEJ afin de s'articuler avec l'accompagnement proposé par les missions locales, dans une logique de

---

*de Saint Dizier (190 k€, 180 jeunes visés), la ML Langres (150 k€, 180 jeunes visés), la ML Rurale de la Cote des Bar (145 k€, 60 jeunes visés)*

<sup>11</sup> Une large portion du territoire de Champagne-Ardenne est classée en zone de redynamisation rurale (ZRR) qui se caractérise d'une part, par une faible densité et d'autre part, par un bas revenu fiscal. Le territoire de certaines ML comme celle de Chaumont est parfois entièrement en ZRR.

parcours, mais elle s'appuie selon les interlocuteurs sur l'expérience acquise par l'AFPA dans le cadre des emplois d'avenir. L'action visait les jeunes ayant une « cible » professionnelle identifiée afin d'entamer avec les experts le travail sur la cartographie des compétences. Ce projet est financé à la hauteur de 1,7 M€ et vise 634 jeunes sur 3 ans<sup>12</sup>.

#### FORMATION-INSERTION

Les deux grands dispositifs portés par la région s'inscrivent dans le PRF (« PRF – Actions qualifiantes 2015/2016 » et « PRF – Actions qualifiantes 2016/2017 »).

#### Les actions du PRF soutenues par l'IEJ

	Nb d'actions	Cible
1 - « PRF – Actions qualifiantes 2015/2016 »	170	1 178
2 - « PRF – Actions qualifiantes 2016/2017 »	169	1 121
<b>PRF 2015 - 2017 FSE-IEJ</b>	<b>339</b>	<b>2 299</b> (48 % de la cible total du POR, fixée à 4 792)

Ces actions visent à « permettre aux jeunes de préparer leur entrée dans un processus de qualification ou d'obtenir un diplôme ou une qualification professionnelle ». Pour rappel, ces dispositifs étaient préexistants, n'ont pas été modifiés dans le cadre de l'IEJ et s'inscrivent dans le PRF existant.

La Région a également financé 9 projets portés par les E2C de la région (4,3 M€, 2 028 jeunes visés<sup>bb</sup>), soit 5 projets en 2015 et 4 en 2014. Ceux-ci ne sont pas de nouveaux dispositifs car la Région finance les E2C depuis une dizaine d'années. Ces actions visent à sécuriser le parcours de formation afin de baisser le taux d'abandon et accompagner les jeunes les plus en difficulté, notamment ceux en situation d'illettrisme qui est un frein à l'entrée en formation qualifiante.

Enfin, onze actions ont été mise en place par onze CFA dans le cadre du développement de l'apprentissage, pour un montant programmé total de 1,04 M€ (465 jeunes visés), soit 10 % du total de l'enveloppe programmée par la Région. Il s'agit d'un co-financement de 15 développeurs-accompagnateurs au sein de ces onze CFA pendant une durée de 2 ans. Chaque action vise un ou plusieurs (dans le cas des

<sup>12</sup> Cette action a fait l'objet d'un avenant afin de diminuer le financement comme suite aux difficultés de recrutement de l'AFPA en 2015. Le montant est passé de 3M€ à 1,692 M€ et les jeunes visés de 3000 (1000 par an) à 634 (entre 200 et 250 par an).

CFA interprofessionnels) métiers différents (BTP, industrie, pharmacie, métiers agricoles, restauration...). Les actions visent à repérer les jeunes, les accompagner jusqu'à la signature d'un contrat d'apprentissage et ensuite dans la durée afin d'éviter les ruptures de contrat d'apprentissage. Cette dernière partie était, d'après les opérateurs rencontrés, plus problématique à faire entrer dans le cadre du financement de l'IEJ car dès que le jeune a signé le contrat, formellement il n'est plus NEET, or le fait de l'accompagner afin d'éviter les ruptures est considéré comme primordial afin de sécuriser le parcours.

### *Mise en œuvre des actions*

Plusieurs projets ont évolué en cours de route dont certains ont fait l'objet d'un avenant. Les principaux aspects ayant justifié ces changements sont présentés ci-dessous.

#### **L'ACCES AUX JEUNES NEET**

Plusieurs difficultés en rapport avec la définition de NEET et l'accès aux jeunes NEET ont été évoquées par les interlocuteurs rencontrés, ainsi que dans les bilans des dispositifs. Selon eux, la raison principale aux modifications engagées en cours de route était la concurrence rencontrée sur le terrain avec les autres dispositifs visant les NEET sous le volet central (Garantie Jeunes, AIJ, Etc.) ainsi que sous le volet déconcentré et régional. Les opérateurs de la région ont confirmé cette perception de mise en concurrence, en constatant une diminution du nombre de prescriptions au regard de la multiplication des dispositifs sur le territoire. D'autres raisons sont évoquées par les opérateurs :

7. Le concept de NEET a été problématique car il a exclu certains jeunes des programmes, par exemple les jeunes en PMSMP (Période de mise en situation en milieu professionnel) qui auraient autrement pu bénéficier du dispositif.
8. La saisonnalité du territoire en termes d'emploi a été un point bloquant dans la définition du NEET : certains jeunes sont NEET sur des périodes courtes et répétitives car ils travaillent en saison. À titre illustratif, la Mission Locale des Pays d'Épernay Brie et Champagne (78 k€, 90 jeunes visés) n'a pas réussi à remplir ses objectifs en raison, notamment, de la concomitance avec la période des vendanges.

#### **BILAN DU PARCOURS ML-AFPA**

Les enjeux de concurrence mentionnés précédemment se manifestent par des problèmes aigus de recrutement rencontrés par l'AFPA sur le volet Accompagnement - compétences.

L'action a fait l'objet d'un avenant à la suite d'une sous-réalisation en 2015 à cause d'un faible nombre de jeunes adressés par les prescripteurs. Elle visait 1 000 jeunes

par an, mais en 2015, seulement 132 jeunes ont été accompagnés, dont 85 %<sup>cc</sup> orientés par les ML. L'AFPA dépendait en effet de ces dernières pour recevoir des jeunes, mais les ML semblent avoir priorisé la GJ au détriment de la suite du parcours<sup>dd</sup>. Toutefois, le taux de prescription vers l'AFPA n'a pas cessé de croître depuis le début de la convention, traduisant un intérêt croissant de la part des ML.

Quant aux actions portées par les ML, la situation est plutôt inverse. En effet, plusieurs dispositifs menés par les ML ont fait l'objet d'un avenant en cours de route afin de financer davantage de jeunes :

9. La ML de Châlons-En-Champagne a souhaité augmenter le nombre de jeunes accompagnés (de 60 à 120 jeunes) ;
10. La ML de Charleville-Mézières a demandé le financement « d'une cohorte supplémentaire » pour un total de 470 participants, 110 de plus que la cible initiale ;
11. La ML en Nord-Ouest Aubeois a voulu financer un référent IEJ de plus.

Il est probable que les ML aient adopté des objectifs modestes en début de programme, par prudence au regard de leurs expériences passées avec les fonds européens ou de leur découverte du fonctionnement des fonds européens.

#### **L'ADAPTATION AU PROFIL DES JEUNES**

Pour la plupart des dispositifs mis en place dans la région, il s'agissait d'une formalisation de la définition du NEET, la principale nouveauté consistant dans l'obligation de prouver ce statut alors que globalement, les jeunes visés étaient les mêmes. À titre illustratif, l'école de la deuxième chance a confirmé que le dispositif existant n'a pas dû évoluer pour faire partie de l'IEJ.

Néanmoins, certains projets visant un public plus spécifique, par exemple « Reims Sans Frontières » (138 k€, 180 jeunes visés) ont dû repenser l'accompagnement pour s'adapter à ce public. Ce dispositif cible spécifiquement les jeunes « primo arrivants sur le territoire français et les jeunes originaires des départements et territoires d'outre-mer ou pays limitrophes » et a été lancé à la suite du constat opéré en 2007-2008 d'une augmentation de 20 % des jeunes NEET étrangers ou en provenance des DROM-COM et pays limitrophes (Surinam, Brésil, Comores). Ces jeunes représentent 150 jeunes par an accueillis par la ML de Reims, soit 8 % du total des NEET accueillis par la ML<sup>ee</sup>. Les freins de ces publics nouveaux concernent la maîtrise de la langue, la connaissance de la société et du territoire de Champagne-Ardenne et ont donc nécessité un accompagnement spécifique.

#### **Apport des actions pour les porteurs**

Les apports les plus importants sont identifiés chez les porteurs financés par la DIRECCTE (notamment les missions locales et l'AFPA) qui avaient préparé des services complémentaires en amont, dans la logique de création d'un parcours pour

les NEET, en s'appuyant sur un accompagnement plus renforcé et qualitatif qu'auparavant. Pour un petit nombre de porteurs<sup>13</sup>, cela se traduit par des expériences nouvelles, la possibilité de monter en compétence ou de professionnaliser les équipes (E2C) et de mettre en place un meilleur travail partenarial, afin de « dégager de nouvelles pistes » pour le futur (ML de Langres).

Pour l'AFPA également, l'action dans le cadre de l'IEJ a permis de construire une relation de coordination avec les autres acteurs de l'emploi des jeunes (essentiellement les ML).

Il est également à noter une évolution de la perception des fonds européens par les ML : au début de l'IEJ, il a fallu déployer des efforts importants pour les mobiliser, après des expériences négatives. Cependant, selon les interlocuteurs rencontrés, les dispositifs se sont bien déroulés et les ML se déclarent prêtes à participer aux nouvelles vagues.

## 2.2 L'IEJ a-t-elle contribué à faire évoluer les pratiques des acteurs de l'insertion ?

Nous revenons ici sur les différentes façons dont l'IEJ pouvait interagir avec les pratiques des acteurs et les faire évoluer.

### *Quels sont les apports de l'IEJ aux dispositifs existants ?*

Dans le réseau des ML et au sein de la DIRECCTE, l'IEJ a été perçue comme un accélérateur du développement de l'offre destinée aux jeunes éloignés de l'emploi. Sans être réellement nouveau en termes de contenu, le dispositif porté par les ML a été renforcé et amélioré pour accompagner les jeunes de façon plus intensive et mieux prendre en compte la nature du public visé (par exemple, la présence de problèmes sociaux ou d'autres freins périphériques)<sup>ff</sup>. Ceci constitue bien pour les ML une évolution de l'offre d'accompagnement proposée aux jeunes et l'IEJ a été l'opportunité pour mener à bien cette évolution.

Il faut cependant du temps pour que les changements s'opèrent. Ainsi, comme indiqué précédemment, le dispositif de l'AFPA a reçu beaucoup moins de jeunes des ML qu'initialement escompté, mais le taux de prescription s'améliore progressivement.

Concernant le PRF, l'apport est minime sur le contenu car les actions préexistaient à l'IEJ. L'impact de l'IEJ a été plutôt de maintenir et de développer l'offre de formation sur le territoire, avec un public concerné potentiellement plus important.

---

<sup>13</sup> Un certain nombre de bilans sont encore en cours de rédaction au moment de l'écriture de cette monographie.

Néanmoins, peu d'actions du PRF étant spécifiquement dédiées aux jeunes NEET au départ, l'impact réel est difficile à mesurer.

Pour les E2C, l'IEJ a été l'occasion de renforcer l'intensité du suivi, *via* la mise en place d'entretiens individuels ou le développement de la lutte contre l'illettrisme (via une montée en compétence des formateurs).

### *En quoi les modalités de l'IEJ changent-elles les pratiques des acteurs ?*

En Champagne-Ardenne il n'y a réellement que l'AFPA, acteur historique de la formation, qui soit un acteur nouveau dans le jeu d'acteurs régional sur l'insertion des jeunes. L'AFPA a dû s'habituer aux nouvelles modalités de gestion dans le cadre de l'IEJ et effectuer le travail d'identification de ce nouveau profil de jeunes. *A priori* ce projet n'a toutefois pas mené à un changement plus global de pratiques vis-à-vis des jeunes.

### *L'IEJ favorise-t-elle l'innovation dans les projets d'accompagnement des NEET ?*

Selon la DIRECCTE dans une note de capitalisation produite en 2018<sup>ss</sup>, le parcours mis en place par les missions locales (correspondant à une étape du PACEA) est identifié comme « innovant » et marquait un « renouvellement de l'accompagnement ». Cependant en entretien, cette notion d'innovation n'a pas semblé être un point marquant.

En revanche, le dispositif de l'AFPA a été entièrement créé pour l'IEJ, afin de compléter l'accompagnement proposé par les missions locales, en réponse aux demandes précises de la DIRECCTE.

Côté Région, les fonds IEJ ont permis de financer et ainsi de mettre en place le dispositif des « Développeurs de l'apprentissage » qui avait été conçu en amont, à la suite d'échanges et collaboration avec les acteurs régionaux. Pour les E2C, l'IEJ a été l'occasion de renforcer l'innovation pédagogique, *via* la mise en place de l'approche expérientielle<sup>14</sup>.

**Le projet « Reims Sans Frontière », porté par la Mission locale pour la jeunesse de Reims, est l'un de ceux sélectionnés faisant l'objet d'une monographie relative aux projets innovants.<sup>15</sup>**

---

<sup>14</sup> Approche basée sur l'expérience en tant que facteur d'apprentissage et de développement de la professionnalisation : la théorie enseignée est directement mise en application concrète dans le cadre d'un projet.

<sup>15</sup> Monographie du projet « Reims Sans Frontière » Reims (Région Grand-Est), dans le cadre de l'évaluation 2018 de l'impact de l'IEJ – Lot 5 : Evaluation des projets innovants / expérimentaux financés par l'IEJ entre 2014 et 2017

Ce projet se présente comme un accompagnement de 4 à 8 mois, des jeunes primo-arrivants en France. Cet accompagnement renforcé, grâce à un référent dédié, alterne entretiens individuels et ateliers collectifs. Des ateliers de langue française permettent de lever les freins principaux à une insertion rapide. Les principaux sujets abordés lors des ateliers collectifs ont été la découverte des lieux ressources du bassin rémois, les caractéristiques d'un contrat de travail, les risques liés au travail « dissimulé », les techniques de recherche d'emploi...

Le projet a permis d'aller chercher des jeunes non repérés et éloignés de l'emploi, principalement en raison d'une méconnaissance du marché de l'emploi français et d'une maîtrise insuffisante de la langue.

L'IEJ a permis à la ML de diversifier et enrichir son offre globale. En effet ce projet a permis de proposer des modalités d'actions inédites répondant spécifiquement au public visé (découverte du territoire, accompagnement à l'équivalence des diplômes, cours de français pour étrangers...), en complément de modalités relativement classiques pour la ML (entretiens individuels, remobilisation, levée des freins,...).

Le projet RSF, étant à la frontière de la réponse institutionnelle (ML/IEJ) et d'un certain militantisme (bénévoles), il présente les caractéristiques d'un projet hybride et expérimental, même si individuellement, les contenus ne sont pas considérés comme étant des nouveaux modes de faire (cours de français, parrains, levée des freins, etc.).

Dans le cadre de ce projet, l'innovation réside essentiellement dans le profil des publics cible, à savoir des jeunes NEET étrangers ou ultramarins. L'innovation se caractérise par la prise en compte d'un besoin de ces jeunes migrants non couvert par l'offre existante des acteurs habituels de l'insertion socio-professionnelle. C'est l'hybridation d'acteurs institutionnels et de bénévoles « militants » qui a permis de proposer une offre de service inédite mais surtout adaptée au public cible. L'innovation naît ainsi de la volonté d'une meilleure efficacité en direction d'un public spécifique.

### *L'IEJ a-t-elle changé la manière de voir des porteurs de projet ?*

Parmi les porteurs que nous avons rencontrés et au regard des bilans consultés, on ne note pas d'évolution particulière de la vision des porteurs de projet. Ceux-ci ont plutôt renforcé leur action existante que modifié leurs pratiques ; ils se sont inscrits dans le projet soutenu par la DIRECCTE plutôt que dans l'IEJ en tant que telle.

### *En quoi les modalités gestionnaires de l'IEJ ont-elles influé sur les pratiques ?*

Les deux autorités de gestion, et les opérateurs sollicités, ont évoqué une forme de lourdeur administrative associée aux pièces justificative de l'IEJ. Pour les opérateurs, c'était un grand changement qui a eu un impact négatif sur leur capacité à mettre en place les actions. Cela nécessitait de consacrer un certain temps à ces tâches et un délai pour s'y habituer et mettre en place les modalités de gestion nécessaires.

Ce sentiment général de lourdeur était encore plus prégnant pour les petites structures, par exemple pour les développeurs de l'apprentissage. L'opinion est répandue chez les opérateurs de la région, que si un autre financement avait été disponible, ils l'auraient préféré à l'IEJ, en grande partie à cause de la gestion administrative. Il est à noter que le FSE, même s'il est légèrement moins contraignant au niveau administratif, est perçu de manière similaire. Le fait que les porteurs du côté DIRECCTE y participent à nouveau doit surtout à l'accompagnement offert par la DIRECCTE lors de la mise en œuvre du dispositif.

Au-delà des questions administratives, le manque de communication et de clarté dans l'explication des dispositifs a été une autre difficulté. Les porteurs ont découvert après le lancement de leurs dispositifs que certaines pièces justificatives supplémentaires étaient obligatoires. Le travail de confirmer l'éligibilité d'un jeune, de façon rétrospective et même une fois que le jeune est sorti du dispositif, a été un travail jugé difficile.

Le forfait de 40 % a en revanche été facilitant, ayant permis une souplesse pour les porteurs. Pour la DIRECCTE, c'était un levier non seulement de souplesse, mais aussi un moteur d'innovation. Le forfait à 40 % a permis, à titre illustratif, à un porteur de solliciter un groupe de théâtre pour venir travailler avec les jeunes sur les entretiens, et à un autre de contribuer à l'achat des vêtements afin de permettre aux jeunes de passer des entretiens, ou de financer des modes de transport individuels afin de résoudre les problèmes de mobilité.

### *En quoi l'IEJ amène-t-elle les acteurs de l'emploi à mieux travailler ensemble ?*

Le travail de coordination pris en charge par la DIRECCTE a facilité la pérennisation de la dynamique entre les missions locales et l'AFPA<sup>16</sup>. Ce travail a permis une meilleure coordination et à l'AFPA de faciliter la mise en place des pièces justificatives avec les ML.

Afin d'assurer cet accompagnement auprès des structures, la DIRECCTE a mis en place un comité de pilotage comprenant les missions locales et l'AFPA et se tenant tous les mois et demi (une dizaine sur les premiers trois ans). D'après les interlocuteurs, ce comité a donné lieu à des moments d'échange importants, de partage et de retours d'expérience qui ont « nourri » une démarche coordonnée pour la prochaine vague de l'IEJ.

---

<sup>16</sup> Toutefois, l'IEJ n'en constitue pas l'unique impulsion, car ce travail de « fédération d'intérêt » a été lancé avant l'IEJ.

### **Principaux enseignements sur les actions menées :**

9. 18 projets ont été soutenus au niveau de la DIRECCTE, portés pour la plupart par des ML, à l'exception d'une action portée par l'AFPA et une action de repérage portée par le GIP. Au niveau régional, le PRF a capté plus de la moitié des fonds. La Région a aussi programmé 9 opérations E2C et 11 opérations « développeurs de l'apprentissage ».
10. Les actions d'accompagnement sont essentiellement organisées au regard du parcours imaginé par la DIRECCTE : des ML pour l'accompagnement initial et l'AFPA pour élaborer un projet professionnel.
11. Une action de repérage a été mise en place par la DIRECCTE mais a eu plus de mal à fonctionner dans le cadre de l'IEJ et s'est arrêtée au bout d'un an, notamment en raison de la difficulté à documenter le statut de NEET des jeunes en phase de repérage.
12. Côté région, à l'exception des développeurs de l'apprentissage, mis en place à l'occasion de l'IEJ, les opérateurs n'ont pas dû modifier leurs dispositifs au profil de ces jeunes NEET, ils estiment en effet que ces jeunes étaient déjà ciblés auparavant au sein des dispositifs.
13. Côté DIRECCTE, l'innovation a pu résider notamment dans le ciblage de profils spécifiques (Ex : les jeunes migrants avec le projet "Reims Sans Frontière).

### **... sur les contributions de l'IEJ :**

14. L'IEJ a permis la mise en place d'un parcours renforcé à destination des NEET porté par les missions locales et l'AFPA.
15. Quant à la formation – insertion professionnelle, les projets financés par l'IEJ s'inscrivent en majorité dans les dispositifs existants. L'IEJ a ainsi contribué à maintenir et développer l'offre de formation proposée aux jeunes en Champagne-Ardenne (PRF), ou à l'enrichir (E2C, développeurs de l'apprentissage).
16. L'IEJ a pu concrétiser une dynamique de collaboration entre les ML et l'AFPA.
17. Les deux autorités de gestion, à la suite de la mise en œuvre de cette première vague et ses retours d'expérience, souhaitent lancer une offre plus innovante et plus ciblée, la Champagne-Ardenne étant à nouveau éligible à l'IEJ.

### 3. L'IMPACT DE L'IEJ SUR L'INSERTION DURABLE DES JEUNES DANS L'EMPLOI

*Cette partie apporte des éléments pour répondre à la question 3 : Dans quels cas et pour quels publics les actions menées dans le cadre de l'IEJ ont-elles le mieux favorisé l'insertion durable des jeunes dans l'emploi ?*

#### 3.1. Comment évolue la situation de l'emploi des jeunes en Champagne-Ardenne ?

En Champagne-Ardenne et sur la période, la proportion de NEET a d'abord augmenté puis reflué : 16,7 % en 2014, 17,7 % en 2015 avant de descendre à 15 % en 2017<sup>hh</sup>. Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi (catégories A, B, C) a diminué sur les 4 années, passant de 19 635 (T4 2014) à 17 720 (T4 2016) et 17 304 (T4 2017)<sup>ii</sup>.

Le taux de chômage des jeunes a fortement augmenté entre 2014 et 2015, passant de 25 % à 30,3 % puis a diminué pour revenir à 25,4 % en 2017, proche du taux initial. Au total, cela représente 16 100 jeunes en 2014, 18 600 jeunes en 2015 et 14 400 jeunes en 2017<sup>jj</sup>.

#### 3.2. Qui sont les jeunes entrés dans les dispositifs ?

En Champagne-Ardenne, 6 406<sup>17</sup> jeunes sont passés par les dispositifs de la DIRECCTE, et 3 802 par les dispositifs de la Région<sup>18</sup> (cf. Tableau 7 ci-dessous), représentant 61 % de l'objectif initial. Par ailleurs, 8 173 jeunes sont passés par les dispositifs nationaux<sup>19</sup>, et en particulier l'AIJ (6 082 jeunes) et la Garantie Jeunes (1 671 jeunes)<sup>20</sup>. Au final, 18 381 jeunes en Champagne-Ardenne sont passés par des dispositifs financés par l'IEJ, à comparer aux 26 500<sup>21</sup> NEET annuels du territoire.

**Tableau 7 : Participation des jeunes dans les dispositifs<sup>kk</sup>**

---

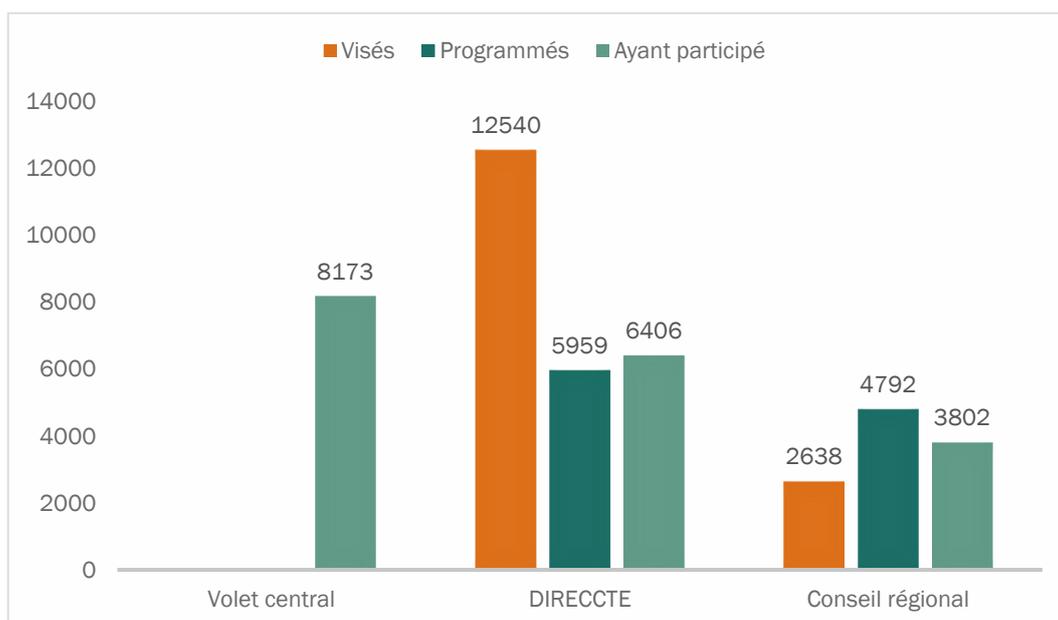
<sup>17</sup> Chiffres au 30 avril 2018

<sup>18</sup> Donnée fournie par la Région en mai 2018, puis mise à jour en septembre 2018

<sup>19</sup> Note de calcul : lorsque l'adresse du jeune n'était pas disponible, nous avons utilisé l'adresse de la structure

<sup>20</sup> La Garantie Jeunes est arrivée en septembre 2016 dans deux départements de la région.

<sup>21</sup> Rapport IEJ 2015, donnée de 2014



En termes d'âge, de sexe et de localisation géographique, les jeunes entrés dans les actions de la DIRECCTE et celles de la Région présentent des caractéristiques différentes (Tableau 8 ci-dessous) : si l'âge moyen est proche pour les trois volets, les femmes sont relativement moins représentées dans les dispositifs de la Région. En termes de localisation, la Marne est le département le plus représenté pour les trois volets (35 à 40 % de jeunes originaires de la Marne pour le PON central et la Région), mais les contrastes entre départements sont plus marqués pour les dispositifs de la Région, avec une représentation légèrement plus forte des départements plus ruraux (30 % des jeunes en provenance des Ardennes).

Au regard du niveau de formation, avec d'une part une plus forte proportion de jeunes non diplômés côté DIRECCTE (63 % des jeunes « DIRECCTE » ont leur brevet ou moins), et au contraire un poids significatif des jeunes diplômés sur le volet central (20 % de jeunes de niveau bac+2 et plus). La Région en revanche se caractérise par une présence très faible des profils bac + 2 au sein de ses dispositifs. En effet, près de 60 % des participants des dispositifs Région sont des jeunes ayant rejoint une E2C<sup>22</sup>, dont les cibles sont par nature les jeunes sans diplôme ni qualification professionnelle : les jeunes de niveau brevet ou moins représentent en

<sup>22</sup> Sur 2 805 participants Région, 52 % sont en E2C (1 447 jeunes), 34 % ont suivi une formation du PRF (958 jeunes) et 14 % ont suivi un des dispositifs développeurs de l'apprentissage (agri, BTP, compagnons...)

effet 62 % des effectifs des dispositifs E2C<sup>23</sup>, contre 28 % pour le PRF en Champagne-Ardenne.

Cela se ressent également en termes de profil socio-économique, avec 38 % d'inactifs côté Région, et 31 % des jeunes appartenant à un ménage où personne n'est en emploi<sup>24</sup>. En comparaison, le profil des participants au volet central apparaît plus proche de l'emploi, avec 95 % d'actifs à l'entrée.

**Tableau 8 : Les jeunes à l'entrée dans les dispositifs**

	Volet central <sup>1125</sup>	DIRECCTE	Région <sup>26</sup>
Sexe	F : 46 % - H : 54 %	F : 48 % - H : 52 %	F : 43 % - H : 57 %
Âge moyen	21 ans	20 ans	21 ans
Localisation	Ardennes 26,9 % Aube 21,9 % Marne 36,5 % Haute-Marne 14,6 %	Ardennes 24,1 % Aube 26,2 % Marne 29,1 % Haute-Marne 11,1 % NA 9,4 %	Ardennes 31 % Aube 18 % Marne 38 % Haute-Marne 13 %
Niveau de formation	≤ Brevet : 48 % ≥ BAC +2 : 20 %	≤ Brevet : 63 % ≥ BAC +2 : 8,8 %	≤ Brevet : 49 % ≥ BAC +2 : 2 %
Ménage où pers. n'est en emploi	28 %	22 %	31 %
Situation à l'entrée	Actifs : 95 % Inactifs : 5 %	Actifs : 82,3 % Inactifs : 17,7 %	Actifs : 62 % Inactifs : 38 %

Eu égard aux actions qu'ils ont suivies, 37 % des jeunes ont été impliqués dans les actions de formation insertion, 49 % dans les actions d'accompagnement et 14 % dans des actions de repérage pour le PON volet déconcentré et la Région. Les situations sont assez similaires en termes de temps passé dans les dispositifs mais

<sup>23</sup> 59 % des effectifs des dispositifs développeurs de l'apprentissage et 28 % des effectifs du PRF. Pour ce dernier, les profils Lycée sont majoritaires (65 %)

<sup>24</sup> La proportion de jeunes faisant partie d'un ménage sans emploi est de 38 % pour les dispositifs E2C (respectivement 16 et 27 % pour les dispositifs Développeurs de l'apprentissage et PRF).

<sup>25</sup> Pour la DIRECCTE et le volet central, données issues de BBD part 27/04/2018

<sup>26</sup> Sur un échantillon de 2 805 jeunes fourni par la Région.

varient en termes de maintien (avec une forte proportion de départs dans le volet central par rapport à la Région) et surtout de statut en sortie (Tableau 9 ci-dessous) : 25 % des NEET de la Région sont en formation à la sortie<sup>27</sup> contre 8,7 % pour la DIRECCTE.

Pour rappel, la DIRECCTE CA avait conçu un parcours ML-AFPA dans le cadre de l'IEJ. De fait, 8,3 % des jeunes « DIRECCTE » sont ainsi passés par deux dispositifs<sup>28</sup>, et dans plus de 80 % des cas, ce sont effectivement des parcours ML puis AFPA. La notion de parcours n'est pas présente au sein des dispositifs Région.

À la sortie du dispositif, le taux de sortie positive (en emploi ou en formation) varie de 37,5 % à 52 % selon les volets, avec un retour en emploi à la sortie de ces dispositifs supérieur à la moyenne nationale mais les jeunes partent moins en formation. En revanche, sur tous les volets, le statut de NEET est le plus courant (de 48 % à 62,4 %), et ce avec un taux significativement plus important que la moyenne nationale, surtout pour les dispositifs DIRECCTE.

Les situations en sortie en emploi pour les dispositifs Région se situent dans des valeurs comparables, alors que le public visé est potentiellement moins proche de l'emploi. Le taux de sortie précoce est également plus faible pour les dispositifs régionaux, surtout par rapport au volet central. Le nombre de sorties nettes (hors sortie en emploi ou en formation) représentent moins de 3 % des effectifs des dispositifs Région.

**Tableau 9 : Les jeunes au sein des dispositifs**

	Volet central	DIRECCTE	Région <sup>29</sup>
<i>Temps moyen</i>	6 mois	4 à 5 mois	5 mois
<i>Départ avant terme brut – net<sup>30</sup></i>	35,9 % - 24,4 % (sur 93 % des réponses)	20 % - 17,4 % (sur 99 % des réponses)	11 % (sur 77 % des réponses) - 3 % <sup>31</sup> (76 % des réponses)

<sup>27</sup> Les jeunes ayant suivi un dispositif E2C sortent majoritairement en formation (38 %), 44 % redeviennent NEET et 17 % trouvent un emploi. Pour les jeunes des dispositifs développeurs de l'apprentissage, une majorité trouve un emploi à la sortie (63 %), 21 % partent en formation et seuls 16 % redeviennent NEET. Enfin, pour le PRF, 26 % trouvent un emploi en sortie de formation, 7 % partent en formation et 66 % redeviennent NEET.

<sup>28</sup> 491 jeunes / 5915 ont suivi deux actions parmi les dispositifs DIRECCTE.

<sup>29</sup> Sur un échantillon de 2 805 jeunes fourni par la Région.

<sup>30</sup> Net : Hors retour à l'emploi, formation, stage.

<sup>31</sup> Sur les 310 sorties avant terme, l'information sur le statut à la sortie est disponible pour 237 jeunes (76 % des réponses)

<i>Statut en sortie (moyenne nat.)</i>	NEET : <b>62,4</b> % -sur 92,8 % des réponses (59 %)  Formation ou études : <b>5,2</b> % (5,8 %)  Emploi : <b>32,3</b> % (35 %)	NEET : <b>54,6</b> % - sur 99 % des réponses (48,5 %)  Formation ou études : <b>8,8</b> % (22 %)  Emploi : <b>36,6</b> % (29,6 %)	NEET : <b>48</b> %  Formation ou études : <b>25</b> %  Emploi : <b>27</b> %
<i>% des NEET inactifs en entrée et en sortie</i>	14 % F : 14 % - H : 14 %	41 % F : 45 % - H : 38 %	26 % F : 28 % - H : 25 %

La Figure 4 ci-dessous précise ce statut des jeunes à la sortie du dispositif, cependant cela ne préjuge pas de leur situation à plus long terme.

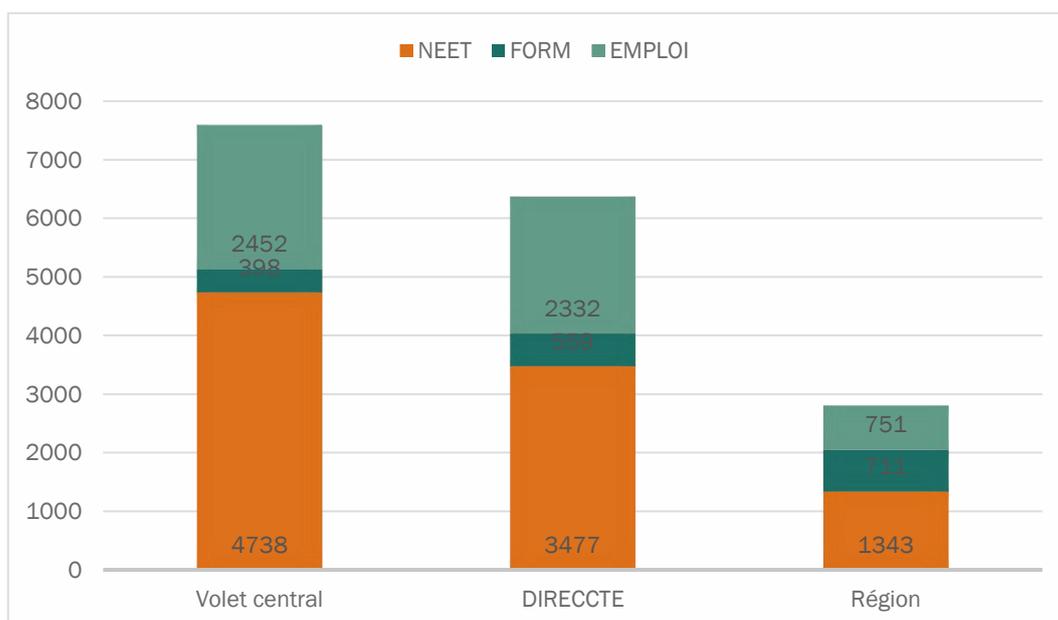
Ainsi, six mois après la sortie des dispositifs de la Région<sup>32</sup>, le taux de jeunes en emploi progresse pour atteindre 34 %, tandis que 21 % des jeunes sont en formation. La proportion de jeunes au statut de NEET 6 mois après la sortie du dispositif s'élève à 45 %.

Au niveau du PON, l'enquête à 6 mois de 2018 montre que 49,1 % des participants sont en emploi et 12,8 % sont en formation, soit respectivement +12,5 points et +4 points par rapport aux taux de la sortie immédiate, présentés ci-dessus.

**Figure 4 : Statut des jeunes à la sortie**<sup>33</sup>

<sup>32</sup> L'information sur le statut à 6 mois est disponible pour 1 974 jeunes, soit 70 % des participants.

<sup>33</sup> Donnée fournie par la Région en mai 2018



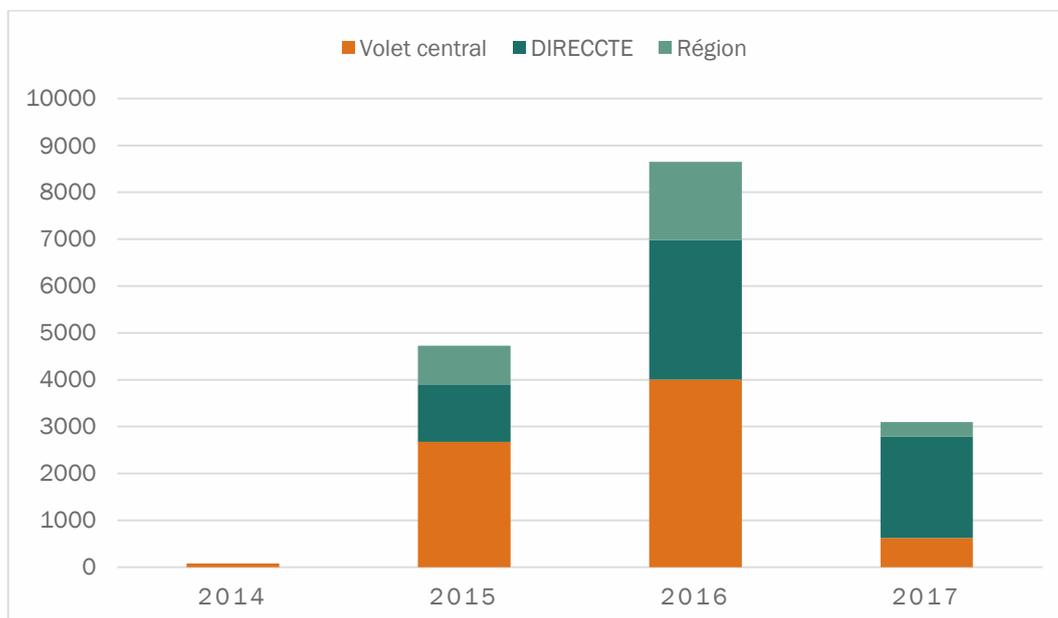
Pour référence, le nombre de jeunes NEET en Champagne-Ardenne était estimé à 26 500 jeunes en 2014<sup>34</sup>, mais il s'agit de la situation à un instant t (sur la période, il y a donc eu un nombre de jeunes NEET à un moment donné de leur parcours bien plus important), il recouvre des situations très différentes.

La Figure 5 ci-dessous montre qu'en rythme annuel, le dispositif est réellement monté en puissance en 2016, avec plus de la moitié des sorties cette année-là (52 %). Cela signifie que la meilleure année (2016), le dispositif a au total concerné 33 % des NEET annuels et potentiellement contribué à en amener 14 % vers la formation ou l'emploi.

---

<sup>34</sup> Rapport IEJ 2015

Figure 5 : Nombre de sorties des dispositifs par année



### 3.3. En quoi l'IEJ a-t-elle contribué aux parcours des jeunes impliqués vers l'emploi ou la formation ?

Il s'agit ici de prendre en considération comment les contributions de l'IEJ à l'évolution des politiques menées et des actions mises en place affectent *in fine* les jeunes concernés. Dans cette partie, nous nous concentrons de nouveau sur le volet régional et déconcentré de l'IEJ.

#### *L'IEJ a-t-elle permis de toucher un public de jeunes différent ?*

Une part significative des projets financés en Champagne-Ardenne ont visé à renforcer les dispositifs existants, avec cependant une volonté de ciblage de nouveaux jeunes côté DIRECCTE.

La ML du Nord-Ouest Aubeois (341 k€, 480 jeunes ciblés et 562 effectivement accompagnés) a par exemple mis en place un dispositif spécifiquement dédié aux NEET connaissant des problèmes de mobilité et les jeunes inscrits pour lesquels le contact a été perdu depuis plus de 5 mois au sein de la ML, afin d'être en capacité de les toucher. Elle a ainsi financé l'accompagnement de 459 jeunes NEET sur ces profils spécifiques.

Cela concerne moins de 10 % des jeunes de la DIRECCTE, parmi lesquels tous ne sont pas forcément nouveaux en termes de repérage mais qui n'étaient pas ou plus identifiés et accompagnés par une ML.

Les publics connaissant *a priori* les plus fortes difficultés sociales ou les plus éloignés de l'emploi sont plutôt à rechercher du côté des dispositifs régionaux, ce qui peut sans doute s'expliquer par les dispositifs cofinancés par l'IEJ, notamment les E2C.

De fait, côté Région, les crédits de l'IEJ ont été majoritairement programmés sur les E2C et le PRF, dispositifs préexistants dont la cible n'a pas été modifiée dans le cadre de l'IEJ.

*In fine*, les acteurs traditionnels de l'insertion et de l'accompagnement des jeunes ont accompagné plus de jeunes que ce qui était programmé (120 %<sup>35</sup> du prévisionnel). Ainsi, la ML de Charleville-Mézières a demandé un financement supplémentaire pour accueillir davantage de jeunes, la ML du Nord Marnais a accueilli trois fois plus de jeunes de prévu. Les fonds avaient déjà permis à certains acteurs d'augmenter leurs effectifs au préalable (ML Châlons-en-Champagne). De même, l'IEJ a dans le cas des E2C permis de développer les capacités d'accueil du dispositif, avec 1 447 jeunes accueillis (contre 800 jeunes accueillis auparavant).

### *L'IEJ a-t-elle permis d'accompagner les jeunes différemment vers l'emploi ou la formation ?*

Les acteurs de l'insertion (côté POR et côté PON) ont donc souhaité utiliser l'IEJ pour proposer un accompagnement renforcé et plus qualitatif en ML et E2C notamment, cet impact de l'IEJ sur cet aspect est néanmoins difficile à mesurer. En effet, l'IEJ a permis la mise en place de moyens supplémentaires destinés à la réalisation d'entretiens individuels, mais également la mise en place de mesures plus qualitatives, telles que la montée en compétence des formateurs sur des thématiques comme la lutte contre l'illettrisme ou encore le développement de la pédagogie expérientielle.

Outre l'aspect d'accompagnement renforcé, certains acteurs ont aussi choisi de mettre en place des dispositifs spécifiquement dédiés à de nouvelles typologies de NEET qui ont conduit à une évolution de leurs pratiques. La ML de Reims, outre un dispositif dédié à l'IEJ dans le cadre de son accompagnement renforcé, a ainsi lancé un dispositif ciblant spécifiquement dans son public les jeunes « primo arrivants sur le territoire français et les jeunes originaires des départements et territoires d'outre-mer ou pays limitrophes » *via* le projet « Reims sans frontières ». Pour ces publics, l'accompagnement classique de la ML n'était selon elle pas adapté car ils rencontrent des difficultés spécifiques (maîtrise de la langue, connaissance de la société française, connaissance du territoire...). La ML a donc initié le dispositif début 2016 et accompagné 180 jeunes. La mise en place de ce dispositif dédié n'a pas servi à cibler

---

<sup>35</sup> 3 625 participants prévisionnels sur le périmètre ML et 4 341 participants effectifs

ces nouveaux jeunes, déjà présents dans la ML, mais plutôt à apporter une réponse spécifique à leurs besoins.

Par ailleurs, la mise en place d'un parcours innovant était un des objectifs principaux poursuivis par la DIRECCTE *via* la mise en place du volet Accompagnement compétences en poursuite du dispositif d'accompagnement renforcé porté par les ML. Donc si le ciblage des jeunes est peu modifié, cette notion de parcours induit une évolution des modalités d'accompagnement par les ML, dans le cadre de la mise en place de ce parcours avec l'AFPA (cartographie des compétences, immersion professionnelle, passage en plateaux techniques, voir l'étude de cas p.37).

Compte tenu des difficultés liées au recrutement, l'objectif dans le cadre du dispositif IEJ de mettre en place ces parcours ne semble cependant que très partiellement atteint puisqu'on compte moins de 9 %<sup>36</sup> de jeunes concernés. Initialement, l'action visait 1 000 jeunes par an. En 2015, seuls 132 jeunes ont été accompagnés, ce qui a conduit à un réajustement de la cible. En tous, 615 jeunes ont intégré le dispositif AFPA. Selon l'AFPA, les facteurs d'explication sont multiples et concernent principalement les modifications de l'environnement : lancement de l'AIJ par Pôle Emploi, priorisation de la GJ par les ML. La capacité à toucher un nouveau public de jeunes est donc relativement affaiblie par ces difficultés liées à la prescription. Selon les interlocuteurs, le taux de prescription a toutefois tendance à s'améliorer.

En l'absence d'évaluation systématique des projets, il est difficile de dire en quoi les modalités d'accompagnement, décrites dans la partie précédente, sont plus ou moins efficaces pour aider les jeunes à trouver un emploi ou une formation. Cependant, leur statut en sortie au regard de l'emploi est plutôt plus favorable que pour les actions du Volet central (plus proche de l'emploi à l'entrée) et que pour le Volet régional (le public du volet régional semblant plus éloigné de l'emploi). Les jeunes issus du volet Région se rapprochent plus de la formation que pour les autres dispositifs. Par ailleurs, la situation à la sortie ne préjuge pas d'un accès à l'emploi ou à la formation dans les mois suivants la sortie des dispositifs<sup>37</sup> (voir partie 3.2).

---

<sup>36</sup> Nombre de jeunes ayant participé à plusieurs dispositifs divisé par le nombre de jeunes ayant participé.

<sup>37</sup> Côté Région, le statut 6 mois après la sortie du dispositif fait état de 24 % des jeunes en emploi, 21 % à la recherche d'un emploi, 15 % en formation et 10 % de NEET. Attention toutefois, pour 30 % des jeunes, l'information n'est pas disponible.

### **Principaux enseignements sur les jeunes impliqués :**

17. 18 381 jeunes sont passés dans les dispositifs de l'IEJ en Champagne-Ardenne, soit pour les volets régional et déconcentré, soit 67 % de l'objectif initial.
18. Les jeunes des dispositifs régionaux sont plus éloignés de l'emploi (au regard de la qualification et de l'activité notamment) que ceux du volet central et du volet déconcentré.
19. À la sortie des dispositifs, le taux de sortie positive varie de 37,5 % à 52 % selon les volets, avec des sorties en emploi étant plus importantes que la moyenne nationale pour les projets du PON déconcentré et le retour en formation des dispositifs Région étant significativement plus élevés. Néanmoins, la majorité des jeunes est encore en situation de NEET, mais cela ne préjuge pas de leur accès à l'emploi ou à la formation à plus long terme.
20. La meilleure année, le dispositif a concerné 33 % des NEET de Champagne-Ardenne et a potentiellement contribué à en amener 14 % vers la formation ou l'emploi (éventuellement plus à plus long terme).

### **... sur les contributions de l'IEJ :**

21. L'IEJ a dans une certaine mesure permis de toucher un public différent côté DIRECCTE sur quelques dispositifs ciblés (primo arrivants, jeunes en problème de mobilité), mais compte tenu des publics visés et de la notion de parcours, cet impact est limité. Pour la Région également, le cofinancement de dispositifs existant limite cet effet de l'IEJ.
22. L'IEJ a permis de renforcer l'accompagnement et la consolidation des parcours des jeunes (ML, PRF) ou encore d'enrichir l'offre et les méthodes de formation (E2C) ou d'insertion professionnelle (développeurs de l'apprentissage).
23. Les financements IEJ ont permis de renforcer l'accompagnement, de faire évoluer les pratiques et d'appuyer la dynamique de spécialisation des compétences des acteurs de l'insertion. Les difficultés de recrutement sur les nouveaux opérateurs (volet compétences) ont toutefois limité cet impact, même si la situation tend à évoluer. Les évolutions du contexte (AIJ, GJ) ont également pu freiner cette dynamique.

## 4. ANNEXES

### 4.1. Les personnes interrogées

#### 12. Conseil régional Grand-Est (Champagne-Ardenne)

- Caroline Lebrun, Référente FSE-IEJ
- Marie Basinski, Chargée de mission évaluation – DEI
- Sébastien Cazin, Chargé de mission IEJ : thématique E2C et PRF
- Rudy Namur, Chargé de mission FSE-IEJ : thématique Développeurs de l'apprentissage
- Sabrina Feugey, Chargée de mission IEJ : thématique E2C puis Développeurs de l'apprentissage
- Florence Levy, Chef service croissance et emploi : FEDER FSE IEJ
- Dominique Monnier, Direction de la formation

#### 13. DIRECCTE Grand-Est (Champagne-Ardenne)

- Nathalie David, DGEFP, (ex pilote de l'appel à projets IEJ 2015-2017 - DIRECCTE Champagne-Ardenne)
- Christelle FAVERGEON, Responsable « Initiative pour l'emploi des jeunes IEJ/FSE », Pôle 3 E

#### 14. Opérateurs

- Florian Mouchel, coordinateur E2C Champagne-Ardenne
- Mohamed El Mahroum, Développeur accompagnateur de l'apprentissage au CFA interprofessionnel de l'Aube
- Francine MAYER, Chef de Projets, Direction Régionale AFPA Grand-Est

## 4.2. Étude de cas : le projet « Accompagnement-compétences » de l'AFPA

Le dispositif « Accompagnement-compétences » a été créé en 2014 et constitue l'un des projets retenus dans le cadre de la création d'un parcours articulant des actions d'accompagnement renforcée (ML) et un diagnostic de compétence (réalisé par un organisme de formation) d'autre part.

Le projet est porté par l'AFPA et propose un accompagnement visant à « révéler, identifier et valoriser les compétences des jeunes NEET » grâce à une revue des aptitudes et à des mises en situation professionnelles réelles ou reconstituées (plateaux techniques). Pensé en complémentarité avec l'action des ML, cet « Accompagnement-compétences » doit permettre de conforter le parcours vers l'emploi des jeunes NEET, via la mobilisation d'une ressource externe, experte sur la détection et la valorisation des compétences<sup>38</sup>.

### Inscription dans l'IEJ

Le projet a été monté expressément dans le cadre d'une réponse au premier AP IEJ de la DIRECCTE (2014-2015) afin de répondre à la volonté de l'AG d'établir un véritable parcours articulant d'une part l'action des ML - tournée autour d'un accompagnement renforcé - et l'établissement d'un diagnostic de compétence. Ainsi, dans le cadre d'un accompagnement de 4 mois, l'AFPA met à disposition des ML des ressources à mobiliser, dans le cadre d'un projet que ces dernières auront défini avec le jeune<sup>39</sup>.

L'IEJ a été l'occasion pour l'AFPA de se positionner pour la première fois comme un acteur de l'insertion des jeunes sur ce territoire. Elle a pu bénéficier d'un accompagnement important de la DIRECCTE dans la réponse, afin de répondre aux exigences de la logique de parcours voulue par la DIRECCTE et de s'adapter aux critères spécifiques de l'IEJ.

### Contenu de l'action

L'intervention de l'AFPA s'articule autour de plusieurs étapes avec :

15. L'établissement d'un diagnostic avec le jeune<sup>40</sup> visant à établir la nature de ses expériences professionnelles ou extraprofessionnelles et identifier avec lui les compétences qu'il a pu déjà développer. Cette étape se formalise par la signature d'un contrat avec le jeune NEET pour la suite de son parcours ;

---

<sup>38</sup> Consultant expert en transition professionnelle et formateurs

<sup>39</sup> L'AFPA met à disposition une ressource mobilisable par la ML dans le cadre des 4 mois d'accompagnement renforcé

<sup>40</sup> Le jeune est orienté par la ML, PE ou l'APEC

16. Une phase (centrale) de mise en situation professionnelle. En fonction du profil du jeune, deux modules peuvent être dispensés :
  - Le module 1, pour les jeunes voulant travailler dans un domaine dans lequel ils ont déjà de l'expérience : évaluation sur 2 jours des compétences du jeune en situation professionnelle, identification des éventuels besoins en formation complémentaire, formalisation des acquis, formulation des préconisations à destination des prescripteurs pour la suite du parcours ;
  - Le module 2, sur 5 jours, vise des jeunes qui n'ont pas d'expérience professionnelle ou qui ne souhaitent pas travailler dans le secteur dans lequel ils ont de l'expérience. L'objectif est alors de générer ou développer une appétence pour la formation dans un domaine, de permettre au jeune de renforcer son image de soi grâce à ce qu'ils auront révélé en situation, de formaliser ces compétences et ces aptitudes au sein d'un livret de compétences.
17. Une phase d'analyse des données recueillies lors de la mise en situation ;
18. Une phase de restitution visant à :
  - Présenter et expliciter aux jeunes le capital de compétences et d'aptitudes qui aura été identifié et formalisé au cours de l'action et la remettre en perspective avec les objectifs initialement visés ;
  - A communiquer et expliciter aux prescripteurs les formulées par le référent AFPA du jeune pour la suite de son parcours.

L'opération repose côté AFPA sur :

19. La mobilisation d'un référent dédié à plein temps (expert en analyse des compétences et en accompagnement des mobilités professionnelles) qui va procéder au repérage, à l'analyse et à la formalisation des compétences des jeunes
20. La sollicitation de formateurs qui interviennent essentiellement lors des mises en situation.

Afin de faciliter l'accès à ce type de prestation, l'action prend aussi en charge un éventuel besoin d'hébergement et de restauration des jeunes.

### *Capacité à recruter les jeunes*

Le recrutement des jeunes a constitué l'un des enjeux majeurs de l'action conduite par l'AFPA. Pensée sous forme de parcours, elle doit s'articuler avec l'action des

ML, principales prescriptrices. Dans les faits, l'accès aux jeunes, notamment en provenance des ML s'est révélé plus compliqué qu'initialement escompté et a conduit à l'ajout d'un avenant en 2015 visant à réduire la cible des jeunes visés (de 1 000 jeunes par an à 634 jeunes sur la période de programmation).

Si les prescriptions sont ensuite reparties à la hausse, l'AFPA a dû développer des actions d'information et de communication à destination des ML, afin de les aider à mobiliser le dispositif AFPA. Des visites et des rencontres ont également été organisées à destination des jeunes afin de créer un lien et de communiquer sur les bénéfices de l'action.

Au total, 615 jeunes sur 634 ciblés ont pris part au dispositif, dont 51 % d'hommes et 49 % de femmes, de 21 ans en moyenne<sup>mm</sup>. Ils sont pour près de la moitié peu qualifiés (49 % ont un niveau brevet ou moins), on compte près de 40 % de profils lycée et 13 % de bac+2. Les jeunes sont en très grande majorité chômeurs (97 %), et 32 % d'entre eux vivent dans un ménage où personne n'est en emploi.

### *Les parcours des jeunes participants au dispositif*

La très grande majorité des participants est allée au bout de l'opération (90,9 %) et, parmi les abandons, 13,5 % sont dus à l'entrée en emploi ou en formation. À la sortie, 14,8 % des bénéficiaires trouvent un emploi (4,7 % sont en CDI ou CDD de plus de 6 mois) et 8,5 % suivent des études ou sont en formation. Ce taux relativement limité de sorties positives en emploi s'explique par le positionnement du dispositif, pensé comme un maillon s'intégrant au sein de l'accompagnement des ML<sup>41</sup>.

Dans ce cadre, le dispositif peut viser à permettre a minima au jeune de construire son projet professionnel et de reprendre confiance en lui (via la revue des compétences). C'est particulièrement le cas pour les jeunes sans qualification ou ayant peu de qualification (la moitié des jeunes entrant dans le dispositif ont un niveau de qualification inférieur ou égal au brevet des collèges).

### *Conclusion*

Le dispositif « Accompagnement-compétences » de l'AFPA est un exemple d'une volonté de mise en place, grâce aux financements de l'IEJ, d'une logique de parcours ici entre les ML et un organisme de formation. Il illustre également les difficultés pouvant être rencontrées dans ce cas, lorsque la coordination ne se réalise pas de manière aussi automatique qu'anticipée. La difficulté d'accès aux jeunes a en effet

---

<sup>41</sup> Le passage par le dispositif AFPA constitue une étape dans le parcours du jeune, qui retourne à la ML.

nécessité de la part de l'AFPA une véritable démarche de communication auprès du prescripteur-partenaire. Il s'agit également d'un exemple où les outils classiques de la formation (revue des compétences, mises en situation...) sont utilisés pour s'adapter spécifiquement aux profils NEET.

---

<sup>a</sup> DIRECCTE en Grand – le site décrit la stratégie de l'insertion des jeunes sur le site de la DIRECCTE. Exemples des dispositifs visant les jeunes avant l'IEJ ex. le parrainage des jeunes.

<sup>b</sup> <http://grand-est.direccte.gouv.fr/Aide-financiere-en-faveur-des-jeunes-apprentis>

<sup>c</sup> CPRDFP 2011 Champagne Ardenne

<sup>d</sup> <https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2016/12/cprdfop-methodologique.pdf>

<sup>e</sup> <https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2017/05/synthese-du-cprdfop-m.pdf>

<sup>f</sup> « Synthèse de l'axe 1 du PON FSE 2014-2020 », L'Europe s'engage en France, voir le lien (consulté le 17.05.2018) :

<http://www.fse.gouv.fr/candidater-et-gerer/fse-mode-demploi/le-fse-quest-ce-que-cest/le-programme-operationnel-national-emploi-et-inclusion/axe-1-accompagner-vers-lemploi-les-demandeurs-demploi-et-inactifs-soutenir-les-mobilites>

<sup>g</sup> <http://www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Programmes-2014-2020#/regional/fiche/champagne>

<sup>h</sup> [http://grand-est.direccte.gouv.fr/sites/grand-est.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/2015-01-15\\_accordlignedepartagesigne.pdf](http://grand-est.direccte.gouv.fr/sites/grand-est.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/2015-01-15_accordlignedepartagesigne.pdf)

<sup>i</sup> <http://europe-en-champagne-ardenne.eu/wp-content/uploads/sites/3/2017/02/PO-feder-fse-iej-valid.pdf>

<sup>j</sup> [http://grand-est.direccte.gouv.fr/sites/grand-est.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/2015-01-15\\_accordlignedepartagesigne.pdf](http://grand-est.direccte.gouv.fr/sites/grand-est.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/2015-01-15_accordlignedepartagesigne.pdf)

<sup>k</sup> [http://europe-en-champagne-ardenne.eu/wp-content/uploads/sites/3/2017/02/Les-fonds-europ%C3%A9ens-en-Champagne-Ardenne-2014-2020\\_Web.pdf](http://europe-en-champagne-ardenne.eu/wp-content/uploads/sites/3/2017/02/Les-fonds-europ%C3%A9ens-en-Champagne-Ardenne-2014-2020_Web.pdf)

<sup>l</sup> [http://grand-est.direccte.gouv.fr/sites/grand-est.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/2015-01-15\\_accordlignedepartagesigne.pdf](http://grand-est.direccte.gouv.fr/sites/grand-est.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/2015-01-15_accordlignedepartagesigne.pdf)

<sup>m</sup> PO Régional Champagne-Ardenne

<sup>n</sup> PO Régional Champagne-Ardenne p226

<sup>o</sup> Rapport 2015, p17

<sup>p</sup> « Guide pour la mise en œuvre du Programme Opérationnel FEDER/FSE/IEJ Champagne-Ardenne 2014-2020 » (publié 2017) / « GUIDE DU BÉNÉFICIAIRE FEDER/FSE/IEJ/FEADER 2014-2020 »

<sup>q</sup> <http://www.lunion.fr/region/jean-paul-bachy-donner-aux-jeunes-de-bonnes-raisons-de-ia0b0n399556>

<sup>r</sup> <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/content/download/11854/80002/file/RASE2013-webok-1.pdf>

<sup>s</sup> [http://www.ceser-champagne-ardenne.fr/IMG/pdf/jeunes\\_neet\\_-\\_version\\_finale\\_adoptee.pdf](http://www.ceser-champagne-ardenne.fr/IMG/pdf/jeunes_neet_-_version_finale_adoptee.pdf) p26

<sup>t</sup> [http://grand-est.direccte.gouv.fr/sites/grand-est.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/2018-04-25\\_note\\_de\\_capitalisation\\_ml-afpa\\_.pdf](http://grand-est.direccte.gouv.fr/sites/grand-est.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/2018-04-25_note_de_capitalisation_ml-afpa_.pdf)

<sup>u</sup> [http://grand-est.direccte.gouv.fr/sites/grand-est.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/2014-10-24\\_AAP\\_IEJ.pdf](http://grand-est.direccte.gouv.fr/sites/grand-est.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/2014-10-24_AAP_IEJ.pdf)

<sup>v</sup> Données de subvention filtré IEJ, C-A

<sup>w</sup> Montant programmés des projets conventionnés

<sup>x</sup> Sources des montants des projets, Total participations publiques programmées, Ma démarche FSE

<sup>y</sup> [http://grand-est.direccte.gouv.fr/sites/grand-est.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/2018-04-25\\_note\\_de\\_capitalisation\\_ml-afpa\\_.pdf](http://grand-est.direccte.gouv.fr/sites/grand-est.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/2018-04-25_note_de_capitalisation_ml-afpa_.pdf)

<sup>z</sup> [http://grand-est.direccte.gouv.fr/sites/grand-est.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/2018-04-25\\_note\\_de\\_capitalisation\\_ml-afpa\\_.pdf](http://grand-est.direccte.gouv.fr/sites/grand-est.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/2018-04-25_note_de_capitalisation_ml-afpa_.pdf)

<sup>aa</sup> [http://grand-est.direccte.gouv.fr/sites/grand-est.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/2018-04-25\\_note\\_de\\_capitalisation\\_ml-afpa\\_.pdf](http://grand-est.direccte.gouv.fr/sites/grand-est.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/2018-04-25_note_de_capitalisation_ml-afpa_.pdf)

<sup>bb</sup> Données régionales envoyées par la Région de C-A (RAMO = 1634)

<sup>cc</sup> Expliquer les écarts, BDD extrait Ma démarche FSE juin 2018

<sup>dd</sup> [http://grand-est.direccte.gouv.fr/sites/grand-est.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/2018-04-25\\_note\\_de\\_capitalisation\\_ml-afpa\\_.pdf](http://grand-est.direccte.gouv.fr/sites/grand-est.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/2018-04-25_note_de_capitalisation_ml-afpa_.pdf)

<sup>ee</sup> Bilan de la ML de Reims dans ma démarche FSE

<sup>ff</sup> [http://grand-est.direccte.gouv.fr/sites/grand-est.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/2018-04-25\\_note\\_de\\_capitalisation\\_ml-afpa\\_.pdf](http://grand-est.direccte.gouv.fr/sites/grand-est.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/2018-04-25_note_de_capitalisation_ml-afpa_.pdf)

<sup>gg</sup> [http://grand-est.direccte.gouv.fr/sites/grand-est.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/2018-04-25\\_note\\_de\\_capitalisation\\_ml-afpa\\_.pdf](http://grand-est.direccte.gouv.fr/sites/grand-est.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/2018-04-25_note_de_capitalisation_ml-afpa_.pdf)

<sup>hh</sup> Données Eurostat. <http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/submitViewTableAction.do>.

---

<sup>ii</sup> Données Pôle Emploi. <http://statistiques.pole-emploi.org/>

<sup>jj</sup> Données INSEE 2017

<sup>kk</sup> Volet PON déconcentré : données participants ma démarche FSE - fin avril 2018. Pour le volet Région, les données couvrent le PRF 2015-2016. Le nombre de jeunes ciblés (PON central / déconcentré / POR) est issu du rapport d'évaluation 2015.

<sup>ll</sup> Extrait participants pour PON volet central et PON déconcentré - ma démarche FSE, avril 2018

<sup>mmm</sup> Source base de données participants avril 2018